

N° 13-604-M au catalogue — N° 74

ISSN 1707-1739

ISBN 978-0-660-22199-1

Document de recherche

Comptes des revenus et dépenses, série technique

Module provincial-territorial des ressources humaines du Compte satellite du tourisme, 2012

par Terrence Martin

Division des comptes économiques nationaux



 Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada 

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-877-287-4369 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 13-604-M au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Publication autorisée par le ministre responsable de
Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2014

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente
publication est assujettie aux modalités de l'entente de
licence ouverte de Statistique Canada (<http://www.statcan.gc.ca/reference/licence-fra.htm>).

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, ses entreprises, ses administrations et les autres établissements. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Table des matières

1. Introduction	5
2. Portée de l'étude.....	5
3. Notes sur la méthodologie	6
4. Résultats	6
4.1 Secteur du tourisme.....	6
4.2 Profils des industries touristiques	9
4.3 Profil professionnel	10
4.4 Profils des employés.....	11
5. Tableaux	13
Annexe A : Cadre comptable.....	22
Annexe B : Concepts et définitions.....	22
Annexe C : Sources des données.....	24
Annexe D : Méthodologie	27
Annexe E : Industries du tourisme dans le Module des ressources humaines	30
Annexe F : Professions liées au tourisme dans le Module des ressources humaines.....	33
Annexe G : Structure des tableaux.....	35
Glossaire des termes.....	36
Bibliographie.....	39

Le présent document rend compte du Module provincial-territorial des ressources humaines du Compte satellite du tourisme de 2012, élaboré par Statistique Canada. L'étude fournit des renseignements détaillés sur l'emploi lié au tourisme au Canada selon la province et le territoire, dont des données sur les traitements et les salaires, le nombre d'emplois et les heures travaillées par profession. Par ailleurs, les données sont ventilées selon l'âge, le sexe et le statut d'immigrant. Cette étude est un outil pour la formation et la planification du tourisme au Canada et repose sur des données publiées à partir du 20 novembre 2013.

L'étude a été préparée par Terrence Martin de la Section des comptes satellites et études spéciales de la Division des comptes économiques nationaux de Statistique Canada. Elle a été financée dans le cadre d'un accord de partenariat avec le Conseil canadien des ressources humaines en tourisme.

1. Introduction

Le présent document fait état des statistiques du nouveau Module provincial-territorial des ressources humaines (MPTRH) du Compte satellite du tourisme. Alors qu'auparavant, les données étaient diffusées à l'échelon national seulement, celles du Module des ressources humaines (MRH) sont diffusées à l'échelon des provinces et territoires, compte tenu de la disponibilité, de la confidentialité et de la fiabilité des données.

Le MRH représente pour les décideurs un outil pratique de planification et de prévision dans les domaines du tourisme, de l'emploi et de la formation. Les organismes liés au tourisme, les chercheurs universitaires et les décideurs dans le domaine du tourisme pourront aussi utiliser cet outil pour la recherche, l'analyse, la planification et le développement. Le MPTRH fournit des détails supplémentaires par province et territoire.

La portée de l'étude est décrite dans la prochaine section du présent rapport, suivie de notes sur la méthodologie. Ensuite, des résultats sélectionnés sont examinés afin de démontrer les utilisations analytiques du MPTRH, et sont suivis d'une sélection de tableaux de données pertinents.

Les annexes A et B décrivent les cadres comptables qui sous-tendent le MPTRH, les concepts et définitions clés du tourisme tirés du Compte satellite du tourisme du Canada (CSTC), ainsi que divers concepts et définitions du travail provenant du Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC). L'annexe C résume les sources de données et l'annexe D fait état de la méthodologie générale employée. L'annexe E comporte une liste des industries du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) incluses dans les groupes d'industries utilisés dans le MRH, tandis que l'annexe F dresse la liste des professions de la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S) que l'on retrouve dans le MRH. Un résumé des tableaux accessibles sur demande dans le MRH figure à l'annexe G. Un glossaire des termes et une liste de références sont également fournis.

2. Portée de l'étude

Le MPTRH donne un instantané des industries touristiques, des professions qui y sont associées, ainsi qu'un aperçu des tendances au fil du temps. On peut procéder à des analyses des statistiques clés suivantes : emplois, heures travaillées et gains d'emploi, à partir de 1997. On peut également y examiner des variables dérivées, comme le nombre d'équivalents temps plein, la rémunération horaire moyenne et le nombre annuel moyen d'heures de travail par emploi.

Ces statistiques clés peuvent être analysées selon diverses caractéristiques des emplois (salarier ou travailleur autonome, temps plein ou temps partiel, ou groupe professionnel) et les caractéristiques des personnes qui les occupent (sexe, groupe d'âge ou statut d'immigrant). Des données selon la profession sont aussi accessibles. On peut procéder à des comparaisons avec les estimations de l'emploi du SCNC pour l'ensemble de l'économie et pour des industries sélectionnées, ainsi qu'avec les agrégats du CSTC et des Indicateurs nationaux du tourisme (INT).

La portée de cette étude est semblable à celle de l'étude nationale précédente, à laquelle se sont ajoutées des données pour les provinces et les territoires. Les renseignements sur le nombre d'emplois, les heures travaillées et les gains d'emploi sont présentés pour les mêmes groupes d'industries qu'auparavant, y compris pour les emplois à temps plein et à temps partiel. Des renseignements sont également fournis selon les mêmes caractéristiques des employés (sexe, groupe d'âge et statut d'immigrant), et pour les mêmes professions.

Tout spécialement, le MPTRH fournit des estimations annuelles pour les années allant de 1997 à 2012. Ces estimations sont fondées sur les données nationales tirées des Comptes canadiens de productivité (CCP), qui sont une source essentielle de données pour le MPTRH, ainsi que sur les données de l'Enquête sur la population active (EPA) et de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH). Les données provenant des recensements de la population de 2001 et 2006 ainsi que de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 en font également partie. Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de 2011 et la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S) de 2006 ont été utilisés.

3. Notes sur la méthodologie

Comme pour la version nationale du MRH de 2012, les données de source des CCP n'étaient accessibles qu'à partir de l'année de référence 2007, en raison de la récente révision historique du SCNC. Puisque cette période ne couvre pas l'ensemble de la période de référence du MPTRH, on a obtenu les estimations pour les années de référence allant de 1997 à 2006 en faisant une extrapolation rétrospective des totaux de 2007 à l'aide des taux de croissance des données sur la productivité du travail du SCNC qui étaient déjà publiées pour 1997 à 2006 et qui étaient antérieures à la révision historique.

Depuis la publication de la version nationale du MRH de 2012, d'autres données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 ont été publiées. Ces données sont intégrées comme troisième point de repère, en plus de celles des recensements de la population de 2001 et 2006. Pour en savoir plus, voir l'annexe D : Méthodologie, Étape 3.

4. Résultats

Cette section présente les types d'analyses que le MPTRH peut appuyer. À cette fin, les résultats ont été sélectionnés à partir des données des provinces et des territoires, dans chaque sous-section.

4.1 Secteur du tourisme

Cette section présente une comparaison des variables clés du MPTRH, à savoir les emplois, les heures travaillées et la rémunération, dans le secteur du tourisme et dans l'ensemble de l'économie, au fil du temps.

4.1.1 Rémunération pour la totalité des emplois

La rémunération pour la totalité des emplois dans les industries touristiques s'est accrue de 3,3 % au Canada en 2012 pour s'établir à 51 milliards de dollars, ce qui représente 5,3 % de la rémunération de l'ensemble de l'économie. La rémunération totale du secteur du tourisme a augmenté dans toutes les provinces et tous les territoires. Terre-Neuve-et-Labrador est venu en tête, la rémunération y ayant augmenté de 9,7 %, ce qui représente une quatrième année consécutive de croissance de plus de 7,0 %. Parmi les territoires, c'est le Yukon qui a connu la plus forte croissance, la rémunération y ayant augmenté de 18,1 %. Le Nouveau-Brunswick a affiché la plus faible croissance au pays, enregistrant une augmentation de 0,6 %.

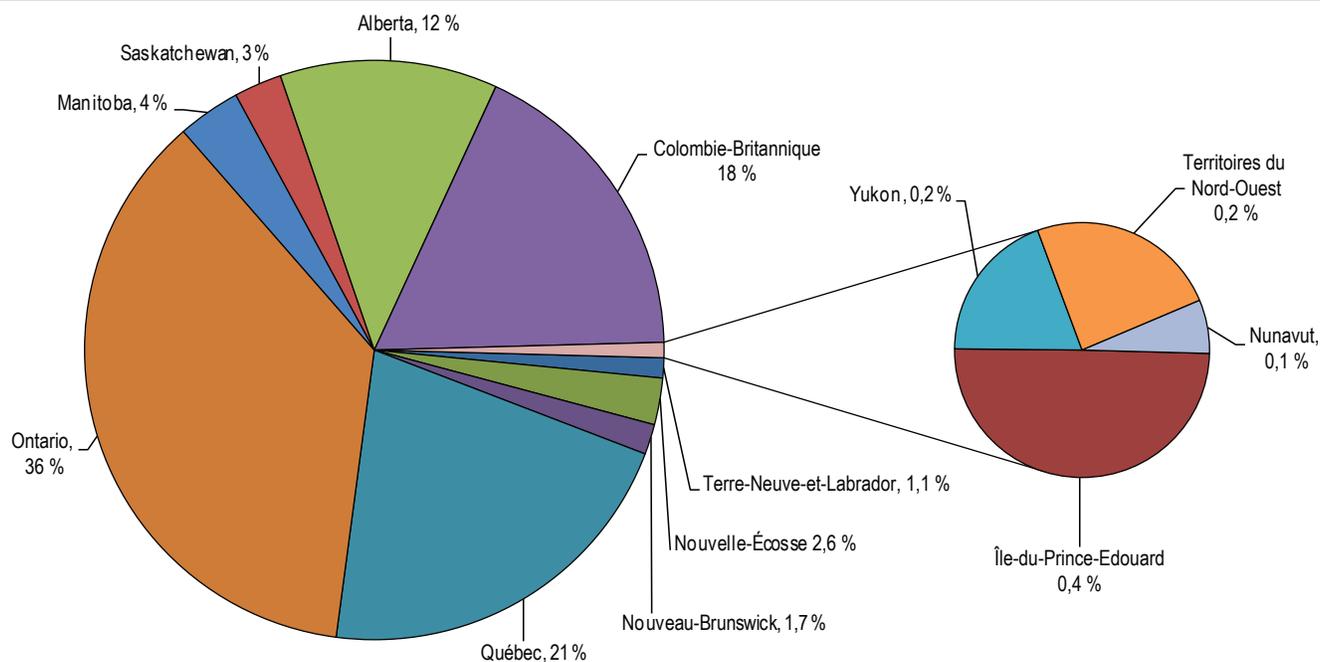
4.1.2 Emplois

Le tourisme représentait 1,6 million d'emplois au Canada en 2012. Toutes les provinces et tous les territoires ont ajouté des emplois dans les industries touristiques. Le taux de croissance au Yukon était le plus élevé, ayant atteint 27,4 %, alors que celui de l'Ontario était le plus faible, s'établissant à 0,6 %, comparativement à 1,5 % pour les industries touristiques de l'ensemble du Canada.

En 2012, dans toutes les provinces du Canada Atlantique, la croissance de l'emploi dans le secteur du tourisme a dépassé celle des économies locales respectives et même celle du secteur du tourisme à l'échelle nationale. Terre-Neuve-et-Labrador venait en tête dans la région, enregistrant une croissance de l'emploi de 5,3 %, la plus élevée parmi les provinces. À titre de comparaison, le Canada a connu une croissance de l'emploi de 1,0 % dans l'ensemble de l'économie en 2012.

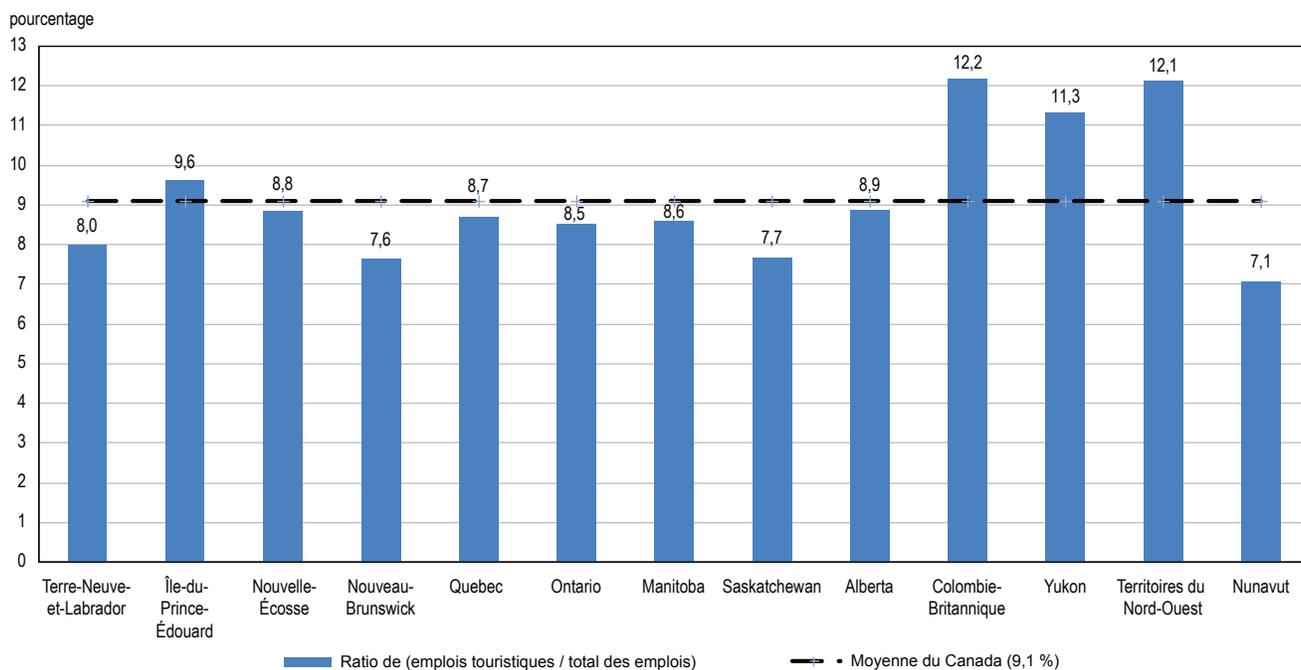
Parmi toutes les provinces et tous les territoires, c'est en Colombie-Britannique que les industries touristiques représentaient une plus grande part de l'ensemble de l'économie (12,2 %). Venaient ensuite les Territoires du Nord-Ouest (12,1 %) et le Yukon (11,3 %). C'est au Nunavut que la part occupée était la plus faible (7,1 %).

Graphique A
Distribution par province et territoire des emplois dans les industries touristiques au Canada, 2012



Source : Statistique Canada, Module provincial-territorial des ressources humaines du Compte satellite du tourisme.

Graphique B
Proportion des emplois dans les industries touristiques par rapport aux emplois, Canada, provinces, et territoires, 2012



Source : Statistique Canada, Module provincial-territorial des ressources humaines du Compte satellite du tourisme.

4.1.3 Heures de travail par emploi

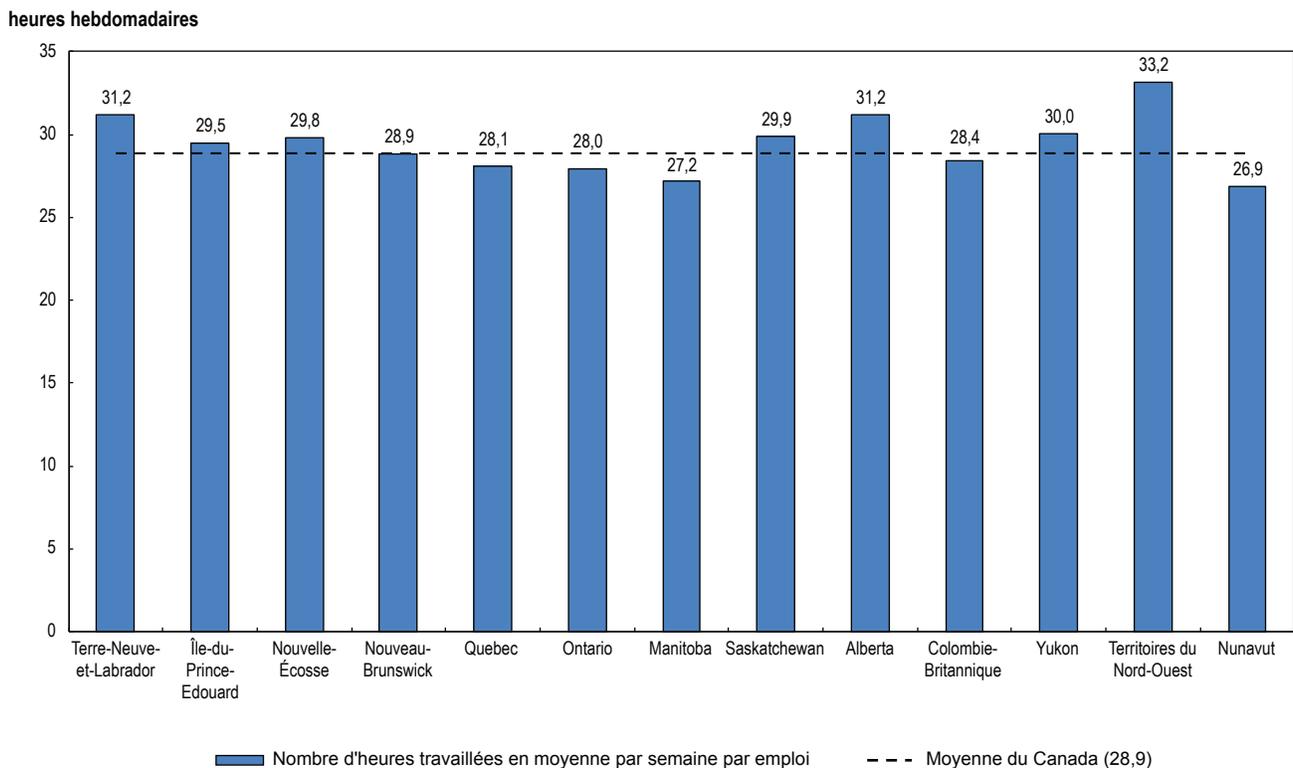
Le nombre moyen d'heures de travail hebdomadaires par emploi dans les industries touristiques s'est accru de 1,1 % au Canada en 2012, pour s'établir à 29,3 heures par semaine. À l'échelle provinciale-territoriale, les habitants des Territoires du Nord-Ouest (33,6 heures par semaine) et ceux de l'Alberta (31,5 heures) étaient ceux qui avaient fait le plus d'heures par semaine et les Manitobains (28,0 heures) et les Québécois (28,4 heures) étaient ceux qui en avaient fait le moins.

Le nombre d'heures hebdomadaires par emploi a reculé en Nouvelle-Écosse (-2,0 %), au Yukon (-1,6 %), à Terre-Neuve-et-Labrador (-0,7 %) et au Québec (-0,4 %) en 2012, alors qu'il a progressé dans les autres provinces et territoires. L'Île-du-Prince-Édouard a enregistré l'augmentation la plus prononcée du nombre d'heures de travail hebdomadaires dans les industries touristiques (+2,9 %), suivi du Nouveau-Brunswick (+2,8 %) et de l'Ontario (+2,3 %).

La semaine de travail était plus courte dans les industries touristiques que dans l'économie locale de chaque province et territoire. C'est aux Territoires du Nord-Ouest que l'écart était le plus faible (33,6 heures dans les industries touristiques comparativement à 34,1 heures dans l'économie locale) et au Manitoba qu'il était le plus grand (28,0 heures dans les industries touristiques comparativement à 32,7 dans l'économie locale).

Graphique C

Heures hebdomadaires travaillées par emploi d'employé dans les industries touristiques au Canada, 2012



Source : Statistique Canada, Module provincial-territorial des ressources humaines du Compte satellite du tourisme.

4.1.4 Rémunération horaire

La rémunération horaire dans les industries touristiques au Canada a progressé de 0,6 % en 2012 pour se situer à 20,77 \$. Terre-Neuve-et-Labrador (+4,9 %) et l'Alberta (+4,4 %) ont affiché les plus fortes augmentations, tandis que le Nunavut (-7,8 %) et le Yukon (-5,8 %) ont connu les plus fortes baisses. Malgré le repli observé, la rémunération horaire dans les industries touristiques au Nunavut était la plus élevée au pays, s'élevant à 42,22 \$.

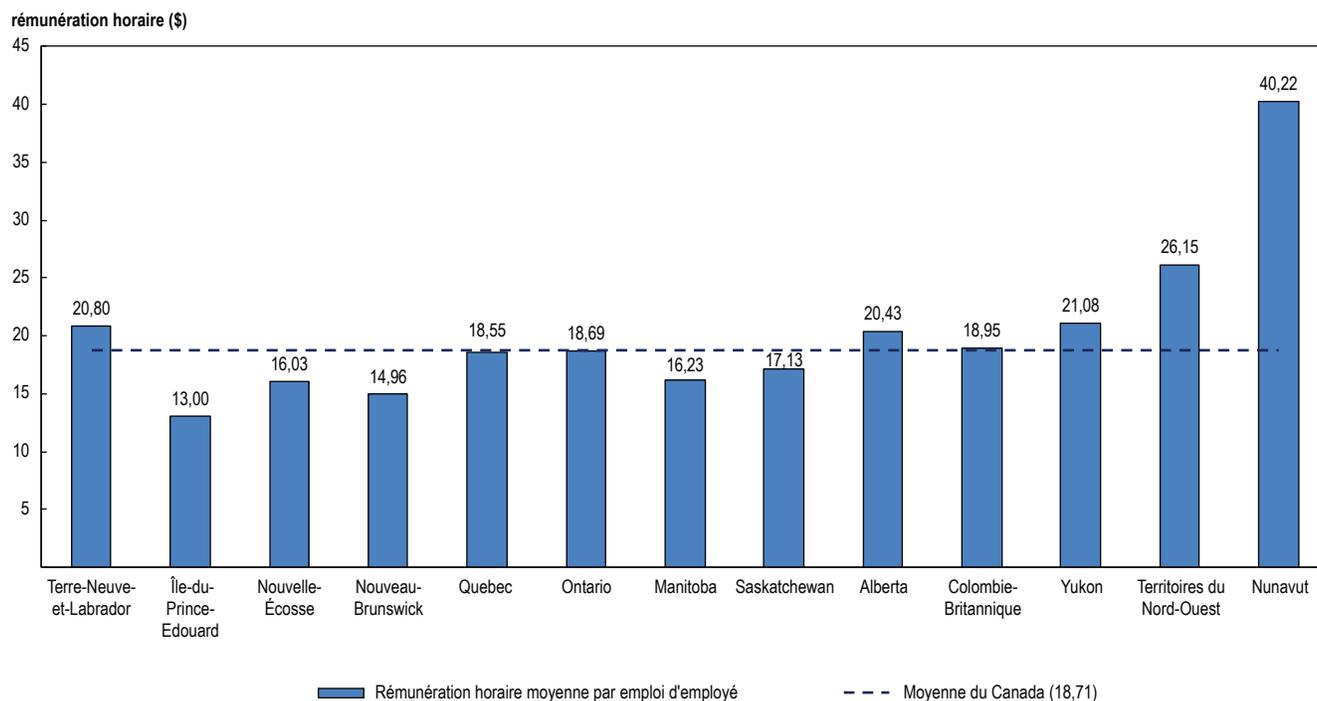
La rémunération horaire dans les industries touristiques n'était égale ou supérieure à la rémunération horaire moyenne de l'économie locale dans aucun territoire ou aucune province. L'écart relatif de la rémunération horaire

des industries touristiques par rapport à celle de l'économie locale était le plus petit au Nunavut (42,22 \$ contre 55,43 \$) et le plus grand à l'Île-du-Prince-Édouard (13,88 \$ contre 23,84 \$) et en Alberta (22,30 \$ contre 38,25 \$).

En 2007, la rémunération horaire dans les industries touristiques au Nunavut était semblable à celle des Territoires du Nord-Ouest. Toutefois, en 2012, le Nunavut a affiché une rémunération horaire de 42,22 \$ dans les industries touristiques, ce qui représente le taux le plus élevé de l'ensemble des provinces et territoires, alors que les Territoires du Nord-Ouest venaient en deuxième position, affichant un taux de 27,30 \$. L'écart observé entre ces deux territoires (14,92 \$) était plus grand que l'écart observé entre les Territoires du Nord-Ouest et le secteur de compétence ayant affiché le taux le plus faible au pays. En effet, l'Île-du-Prince-Édouard a enregistré une rémunération horaire de 13,88 \$, ce qui représente un écart de 13,41 \$ par rapport aux Territoires du Nord-Ouest.

Graphique D

Rémunération horaire par emploi d'employé dans les industries touristiques au Canada, 2012



Source : Statistique Canada, Module provincial-territorial des ressources humaines du Compte satellite du tourisme.

4.2 Profils des industries touristiques

Le MPTRH comprend des données agrégées pour cinq groupes d'industries touristiques : transport, hébergement, services de restauration, loisirs et divertissements, et services de voyages. La liste des industries comprises dans chaque groupe du secteur du tourisme figure à l'annexe E. La section qui suit présente les résultats par groupe d'industries pour des provinces et territoires sélectionnés afin de donner une idée du genre d'analyses des industries que le MPTRH permet de réaliser.

4.2.1 Services de restauration en Nouvelle-Écosse

Le groupe des services de restauration de la Nouvelle-Écosse comptait 21 083 emplois d'employés et 719 emplois de travailleurs autonomes en 2012. Ce groupe représentait 53 % de tous les emplois dans les industries touristiques de la province. Le nombre d'heures de travail hebdomadaires (27,6 heures) était semblable à la moyenne nationale pour le groupe des services de restauration. Les immigrants occupaient seulement 6 % des emplois d'employés des services de restauration en Nouvelle-Écosse, contre 26 % pour ce groupe au Canada. Les immigrants de cette industrie en Nouvelle-Écosse travaillaient de plus longues heures que les non-immigrants (34,6 heures par semaine contre 26,5 heures).

4.2.2 Loisirs et divertissements en Ontario

Le groupe des loisirs et divertissements en Ontario était à l'origine de 102 670 emplois en 2012, ce qui représente une baisse de 9,5 % par rapport au sommet de 113 486 enregistré en 2009. Un emploi sur quatre dans ce groupe était attribuable au travail autonome en 2012, contre un sur cinq pour le groupe des loisirs et divertissements dans l'ensemble du Canada. Parmi les 76 758 emplois d'employés, deux sur cinq étaient occupés par un travailleur âgé de 15 à 24 ans.

4.2.3 Hébergement au Québec

Le groupe de l'hébergement au Québec comptait 37 561 emplois en 2012, dont 37 233 étaient des emplois d'employés et 328 étaient attribuables au travail autonome. Trois emplois sur quatre étaient à temps plein. En moyenne, les employés gagnaient un peu plus de 29 000 \$ par année pour un salaire horaire de 17,66 \$, ce qui est inférieur au salaire horaire moyen du Canada (18,85 \$) dans le groupe de l'hébergement. Au Québec, les immigrants (17 %) occupaient une plus petite part des emplois d'employés du secteur de l'hébergement que dans l'ensemble du Canada (27 %).

4.2.4 Transport au Yukon

Les industries du transport au Yukon ont soutenu 461 emplois d'employés en 2012, dont 418 à temps plein. Sept emplois d'employés sur dix étaient occupés par des hommes et neuf sur dix, par des non-immigrants. La proportion de travailleurs âgés de 15 à 34 ans (63 %) était plus élevée que dans les industries du transport de l'ensemble du Canada (22 %).

4.2.5 Services de voyages en Alberta

Le groupe des services de voyages représentait 2,4 % des emplois dans les industries touristiques en Alberta en 2012, soit 4 639 emplois. De ce nombre, 4 155 étaient des emplois d'employés et 484, des emplois de travailleurs autonomes. Même si la proportion des emplois d'employés à temps plein dans l'industrie (83 %) était semblable à celle des services de voyages pour l'ensemble du Canada (87 %), une semaine de travail moyenne dans les services de voyages en Alberta (30,5 heures) était de quatre heures plus courte que la moyenne de l'industrie nationale. Le salaire horaire des femmes représentait 61 % de celui des hommes (26,51 \$ contre 43,33 \$).

4.3 Profil professionnel

Dans cette section, nous présentons le profil d'une profession sélectionnée pour démontrer les types d'analyses rendues possibles par les données.

4.3.1 Profil professionnel : Serveurs au comptoir et aides de cuisine

Le nombre d'emplois dans cette profession est plus élevé que dans toute autre profession des industries touristiques, ayant atteint 255 000 au Canada en 2012. De ce nombre, 240 000 emplois étaient dans les services de restauration et le reste, dans les groupes de l'hébergement (8 000 emplois) et des loisirs et divertissements (6 000)¹.

Le salaire horaire dans cette profession était le plus élevé au Nunavut (33,94 \$) et le plus faible à l'Île-du-Prince-Édouard (10,42 \$). Le nombre d'heures par semaine était le plus grand aux Territoires du Nord-Ouest (36,5 heures) et le plus faible au Manitoba (18,4 heures).

Au sein de cette profession, la majorité des emplois étaient des postes à temps partiel dans les services de restauration (63 %) et les loisirs et divertissements (75 %), mais 63 % étaient des postes à temps plein dans le groupe de l'hébergement.

Une plus grande proportion de femmes que d'hommes (41 % contre 32 %) travaillaient à temps plein dans cette profession. En moyenne, les hommes qui travaillaient à temps plein gagnaient 0,65 \$ l'heure de plus que les femmes qui travaillaient à temps plein, tandis que les hommes qui travaillaient à temps partiel gagnaient 0,21 \$ l'heure de moins que les femmes qui travaillaient à temps partiel.

Les immigrants dans cette profession étaient plus susceptibles de travailler à temps plein que les non-immigrants (54 % contre 32 %). Le salaire horaire des immigrants était plus élevé que celui des non-immigrants, tant pour les travailleurs à temps partiel (0,94 \$ de plus) que les travailleurs à temps plein (1,39 \$ de plus).

1. Les chiffres ne correspondent pas au total en raison de l'arrondissement.

Le salaire horaire dans cette profession était le plus faible chez les personnes de 15 à 24 ans, qui gagnaient 11,22 \$. Entre les autres groupes d'âge, le salaire horaire était comparable, les personnes de 25 à 34 ans gagnant 13,29 \$ l'heure, celles de 35 à 44 ans, 13,42 \$, et celles de 45 ans et plus, 13,75 \$. Cette tendance est contraire à la moyenne dans le secteur du tourisme, puisque les employés dans les industries touristiques âgés de 45 ans et plus gagnaient 5,03 \$ de plus que ceux âgés de 25 à 34 ans.

4.3.2 Principales professions

Les principales professions dans les industries touristiques au Canada en 2012 étaient : serveurs au comptoir et aides de cuisine; serveurs d'aliments et de boissons; cuisiniers; directeurs de la restauration et des services alimentaires; conducteurs d'autobus et opérateurs de métro et autres transports en commun; responsables des programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique; préposés à l'entretien ménager et au nettoyage — travaux légers; chefs; superviseurs des services alimentaires; et barmans.

Dans l'ensemble, les principales professions des industries touristiques dans les provinces et territoires étaient similaires à celles observées à l'échelle nationale. Notons cependant certaines exceptions : par province et territoire, les barmans occupaient l'une des dix principales professions dans seulement quatre secteurs de compétence sur treize (Terre-Neuve-et-Labrador, Québec, Saskatchewan et Yukon). Par contre, les réceptionnistes d'hôtel occupaient l'une des dix principales professions dans dix secteurs de compétence, même s'ils n'occupaient pas l'une des dix principales professions à l'échelle nationale.

4.3.3 Les autres professions liées au tourisme comparées aux autres professions des industries touristiques

Des 1,5 million des emplois d'employés dans les industries touristiques en 2012, 481 000 ne sont pas décrits en détail comme des *professions caractéristiques du tourisme* dans les tableaux supplémentaires accessibles sur demande²

De ces 481 000 emplois, environ 169 000 étaient dans d'autres professions liées au tourisme et 313 000, dans d'autres professions des industries touristiques³.

Le nombre d'heures de travail hebdomadaires par emploi (32,3 heures par semaine) ainsi que le salaire horaire (24,79 \$ l'heure) étaient plus élevés dans les autres occupations liées au tourisme que dans les autres occupations des industries touristiques (31,2 heures par semaine et 22,66 \$ l'heure).

Parmi les emplois occupés dans les services de restauration ne faisant pas partie des professions caractéristiques du tourisme, une faible proportion (9 000 sur 121 000) était dans les autres professions liées au tourisme. Les heures de travail étaient plus longues dans les autres professions liées au tourisme des services de restauration (33,0 heures contre 25,4 heures pour les autres professions des services de restauration) et le salaire horaire y était plus élevé (27,31 \$ contre 17,28 \$) en 2012. De même, les emplois dans les autres professions liées au tourisme dans les autres industries du transport affichaient un plus grand nombre d'heures de travail hebdomadaires (36,5 heures contre 35,0 heures pour les autres professions dans les autres industries du transport) et un salaire horaire plus élevé (31,76 \$ contre 28,30 \$).

Par contre, la semaine de travail était plus courte dans les autres professions liées au tourisme du groupe des loisirs et divertissements (27,6 heures par semaine comparativement à 33,3 heures pour les autres professions de l'industrie) et dans les services de voyages (32,8 heures par semaine contre 34,9 heures pour les autres professions de l'industrie)⁴.

4.4 Profils des employés

Le MTPRH renferme des données détaillées concernant trois caractéristiques des employés : le sexe, le groupe d'âge et le statut d'immigrant. La section qui suit décrit certains des résultats du MPTRH pour 2012 selon ces données démographiques (voir le tableau C).

2. Pour en savoir plus sur les définitions des professions caractéristiques du tourisme, des autres professions liées au tourisme et des autres professions dans les industries touristiques, voir l'annexe B : Concepts et définitions.

3. Les chiffres ne correspondent pas au total en raison de l'arrondissement.

4. Dans le MPTRH, les détails sur le transport aérien ne sont pas accessibles pour des raisons de confidentialité.

4.4.1 Sexe

Dans le secteur du tourisme, les femmes étaient plus nombreuses que les hommes dans chaque province et chaque territoire, à l'exception des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, où les hommes occupaient 53 % des emplois d'employés dans les industries touristiques de chacun de ces territoires.

Le nombre moyen d'heures de travail par semaine était plus élevé chez les hommes dans l'ensemble des provinces et territoires. Parmi les emplois d'employés dans les industries touristiques occupés par des hommes au Canada, les deux tiers étaient à temps plein, contre 56 % pour les femmes. C'est seulement au Nunavut que l'on constate une plus grande proportion de femmes que d'hommes travaillant à temps plein (66 % contre 55 %).

Le salaire horaire des femmes était plus faible que celui des hommes dans tous les secteurs de compétence. Le salaire des femmes en pourcentage de celui des hommes était le plus élevé au Nunavut (90 %) et le plus bas aux Territoires du Nord-Ouest (65 %).

4.4.2 Âge

Les jeunes travailleurs (de 15 à 24 ans) étaient une source importante de main-d'œuvre dans le secteur du tourisme canadien et occupaient 538 000 emplois d'employés en 2012, c'est-à-dire 36 % des emplois d'employés dans les industries touristiques. Les jeunes travailleurs étaient plus nombreux dans les industries touristiques à l'Île-du-Prince-Édouard (occupant 45 % des emplois d'employés) et au Manitoba (43 %). Ils étaient moins nombreux aux Territoires du Nord-Ouest (19 %) et au Nunavut (23 %).

À l'échelon national, les jeunes travailleurs faisaient moins d'heures de travail, seulement 32 % des emplois d'employés dans les industries touristiques au Canada occupés par des jeunes travailleurs étant à temps plein. À titre de comparaison, plus des deux tiers des emplois d'employés occupés par des travailleurs âgés de 25 ans et plus étaient à temps plein⁵.

Les travailleurs âgés (de 45 ans et plus) étaient une autre source importante de main-d'œuvre dans les industries touristiques, occupant 30 % des emplois d'employés dans le secteur du tourisme canadien en 2012 (450 000 emplois). Ils étaient plus nombreux aux Territoires du Nord-Ouest et à Terre-Neuve-et-Labrador, occupant le tiers des emplois dans les industries touristiques de ces secteurs de compétence, et moins nombreux au Nunavut (un emploi sur cinq) ainsi qu'au Manitoba et en Alberta (un emploi sur quatre).

Une moins grande proportion de travailleurs âgés occupaient un poste à temps plein au Canada (77 % contre 81 %) et, par conséquent, ils avaient une semaine de travail plus courte que les travailleurs de 35 à 44 ans (34,5 heures contre 37,3 heures)⁶. Le salaire horaire moyen dans les industries touristiques était le plus élevé dans ce groupe d'âge (22,42 \$).

4.4.3 Statut d'immigrant

Les immigrants occupaient 24 % des emplois d'employés dans les industries touristiques au Canada. Par province et territoire, cette proportion était la plus élevée en Colombie-Britannique (31 %), en Ontario et en Alberta (29 % dans chaque cas). Les provinces du Canada Atlantique affichaient les plus faibles proportions d'immigrants employés dans des industries touristiques (allant de 3 % de la main-d'œuvre à Terre-Neuve-et-Labrador à 7 % en Nouvelle-Écosse), tout comme le Nunavut (5 %).

Pour le Canada, les immigrants employés dans les industries touristiques gagnaient, en moyenne, un salaire horaire légèrement inférieur à celui des non-immigrants en 2012 (18,44 \$ contre 18,82 \$). Les immigrants touchaient un salaire plus élevé que les non-immigrants dans trois groupes d'industries touristiques : l'hébergement, les services de restauration et les loisirs. Par province et territoire, les immigrants employés dans les industries touristiques gagnaient un salaire horaire plus élevé à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse, en Ontario, au Yukon et au Nunavut.

Les immigrants travaillaient de plus longues heures que les non-immigrants en moyenne dans chaque province et chaque territoire, sauf à Terre-Neuve-et-Labrador. Seulement 17 % des immigrants qui occupaient un emploi dans les industries touristiques étaient âgés de 15 à 24 ans, contre 42 % des non-immigrants. Les jeunes travailleurs immigrants et non immigrants travaillaient surtout à temps partiel (68 %) dans les industries touristiques.

5. Selon l'Enquête sur la population active, en 2012, environ 72 % des jeunes travailleurs ont indiqué que la fréquentation d'une école était la principale raison pour laquelle ils travaillaient à temps partiel. Source : Statistique Canada, tableau 282-0014, Estimations de l'Enquête sur la population active (EPA), Raison du travail à temps partiel selon le sexe et l'âge, annuel (personnes), CANSIM.

6. Lorsqu'on leur a demandé la principale raison pour laquelle ils travaillaient à temps partiel, la majorité (55 %) des travailleurs âgés ont dit qu'il s'agissait d'une préférence personnelle. Source : Ibid.

5. Tableaux

Tableau A Total de la rémunération, des emplois, nombre hebdomadaire moyen d'heures travaillées et rémunération horaire moyenne, pour les industries touristiques et pour l'ensemble de l'économie, provinces, territoires, et Canada, 2007 à 2012

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	changement en pourcentage 2011 à 2012
	millions de dollars						%
Rémunération							
Total des industries touristiques, Canada	43 728	45 714	46 471	47 895	49 525	51 171	3,3
Terre-Neuve-et-Labrador	478	488	530	568	617	676	9,7
Île-du-Prince-Édouard	137	145	148	148	151	152	0,7
Nouvelle-Écosse	940	971	1 032	1 058	1 104	1 118	1,3
Nouveau-Brunswick	598	638	644	690	699	703	0,6
Québec	9 316	9 750	9 847	9 979	10 219	10 538	3,1
Ontario	15 854	16 684	16 840	17 724	18 311	18 647	1,8
Manitoba	1 305	1 380	1 348	1 397	1 465	1 507	2,9
Saskatchewan	1 008	1 102	1 177	1 222	1 248	1 272	1,9
Alberta	5 607	6 016	6 316	6 212	6 647	7 175	8,0
Colombie-Britannique	8 212	8 253	8 317	8 632	8 783	9 066	3,2
Yukon	76	76	68	71	82	96	18,1
Territoires du Nord-Ouest	160	165	159	152	143	161	12,9
Nunavut	37	45	45	43	57	58	3,2
Ensemble de l'économie du Canada ¹	828 093	863 466	860 531	887 989	932 538	972 179	4,3
Nombre d'emplois							
	milliers d'emplois						%
Total des industries touristiques, Canada	1 544	1 551	1 547	1 573	1 595	1 619	1,5
Terre-Neuve-et-Labrador	17	17	16	17	17	18	5,3
Île-du-Prince-Édouard	7	7	7	7	7	7	3,4
Nouvelle-Écosse	40	40	42	40	40	41	2,8
Nouveau-Brunswick	28	28	29	27	26	27	3,8
Québec	335	338	329	340	340	344	1,3
Ontario	563	573	571	572	587	591	0,6
Manitoba	52	53	53	54	56	57	2,0
Saskatchewan	42	41	42	44	42	43	2,1
Alberta	188	187	190	185	191	196	2,7
Colombie-Britannique	267	261	264	282	282	287	1,6
Yukon	2	2	2	2	2	3	27,4
Territoires du Nord-Ouest	3	3	3	3	3	3	15,1
Nunavut	1	1	1	1	1	1	9,6
Ensemble de l'économie du Canada ¹	17 099	17 378	17 080	17 385	17 683	17 851	1,0

Tableau A Total de la rémunération, des emplois, nombre hebdomadaire moyen d'heures travaillées et rémunération horaire moyenne, pour les industries touristiques et pour l'ensemble de l'économie, provinces, territoires, et Canada, 2007 à 2012 (fin)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	changement en pourcentage 2011 à 2012
	heures hebdomadaires						%
Nombre d'heures travaillées en moyenne par semaine par emploi au Canada	30,1	29,9	29,3	29,1	28,9	29,3	1,1
Total des industries touristiques, Canada	30,1	29,9	29,3	29,1	28,9	29,3	1,1
Terre-Neuve-et-Labrador	33,3	33,4	33,0	32,8	31,2	31,0	-0,7
Île-du-Prince-Edouard	30,5	30,6	30,0	29,5	29,6	30,5	2,9
Nouvelle-Écosse	31,8	30,5	30,7	30,0	30,0	29,4	-2,0
Nouveau-Brunswick	29,4	28,8	28,9	30,2	29,0	29,8	2,8
Québec	29,4	29,3	28,5	28,7	28,5	28,4	-0,4
Ontario	29,6	29,5	29,0	28,5	28,4	29,1	2,3
Manitoba	29,0	28,4	28,3	28,2	27,5	28,0	1,8
Saskatchewan	30,8	30,5	29,9	30,6	30,2	30,3	0,3
Alberta	31,0	31,1	30,4	31,1	31,3	31,5	0,7
Colombie-Britannique	30,8	30,2	29,7	29,2	28,6	29,0	1,3
Yukon	34,5	33,6	32,1	31,8	30,5	30,0	-1,6
Territoires du Nord-Ouest	37,6	36,2	34,5	34,2	33,3	33,6	0,9
Nunavut	31,5	31,6	31,0	29,4	27,5	28,0	2,2
Ensemble de l'économie du Canada ¹	33,4	33,3	32,7	32,7	32,7	32,9	0,8
Rémunération horaire moyenne au Canada par emploi²	dollars par heure						%
Total des industries touristiques, Canada	18,12	18,99	19,72	20,09	20,64	20,77	0,6
Terre-Neuve-et-Labrador	15,89	16,65	19,20	20,14	22,00	23,07	4,9
Île-du-Prince-Edouard	12,55	13,09	13,89	14,62	14,67	13,88	-5,3
Nouvelle-Écosse	14,39	15,35	15,50	16,82	17,63	17,71	0,5
Nouveau-Brunswick	13,85	15,09	14,85	16,10	17,57	16,57	-5,7
Québec	18,14	18,92	20,22	19,69	20,27	20,74	2,3
Ontario	18,32	18,95	19,57	20,92	21,09	20,88	-1,0
Manitoba	16,53	17,61	17,45	17,58	18,32	18,14	-1,0
Saskatchewan	15,14	16,93	17,89	17,54	18,89	18,81	-0,4
Alberta	18,52	19,88	21,06	20,82	21,37	22,30	4,4
Colombie-Britannique	19,25	20,14	20,37	20,11	20,91	20,95	0,2
Yukon	18,59	19,02	20,14	22,60	24,53	23,11	-5,8
Territoires du Nord-Ouest	29,78	32,47	34,72	31,55	28,09	27,30	-2,8
Nunavut	29,41	39,37	43,26	43,86	45,78	42,22	-7,8
Ensemble de l'économie du Canada ¹	27,84	28,68	29,63	30,02	31,06	31,83	2,5

1. De CANSIM, tableau numéro 383-0031, novembre 2013.

2. La rémunération horaire comprend les salaires et traitements, le revenu supplémentaire du travail et la portion du travail des revenus après dépenses des travailleurs autonomes.

Tableau B Emplois d'employés, heures travaillées, et rémunération pour les industries touristiques, Canada, provinces, et territoires, 2012

	Canada	T.-N.-L.	I.-P.-É	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt.
Nombre d'emplois d'employés¹	milliers d'emplois ¹													
Transport	231	3	x	6	2	46	89	7	x	25	47	0	x	x
Hébergement	195	2	2	6	4	37	54	10	8	32	39	x	x	x
Restauration	820	9	3	21	17	182	299	28	21	100	137	1	x	x
Loisirs et divertissements	211	2	x	4	3	48	77	8	7	26	35	x	x	x
Services de voyages	50	1	x	2	0	9	23	1	x	4	10	x	x	x
Temps plein	922	12	4	23	17	185	325	30	25	128	168	2	3	1
Temps partiel	586	5	2	15	10	138	216	24	15	59	101	1	1	0
Ensemble des industries touristiques	1,508	17	7	38	26	323	541	54	40	187	269	3	3	1
Nombre d'heures travaillées en moyenne par semaine par emploi	heures hebdomadaires													
Transport	32,4	36,5	x	34,2	35,3	31,8	32,8	34,3	x	30,8	32,0	33,6	x	x
Hébergement	32,3	33,8	33,8	30,7	32,1	31,6	31,5	30,9	32,5	35,5	31,9	x	x	x
Restauration	27,1	28,7	27,6	27,0	28,1	26,1	26,5	24,9	28,2	30,9	26,8	27,2	x	x
Loisirs et divertissements	28,1	29,2	x	28,1	30,9	27,2	28,2	27,8	30,3	28,5	28,0	x	x	x
Services de voyages	34,5	33,3	x	33,9	34,6	34,8	35,3	36,1	x	30,5	33,7	x	x	x
Temps plein	37,4	37,5	39,5	37,6	37,9	37,1	37,3	37,7	38,7	38,5	36,7	36,7	37,4	34,7
Temps partiel	15,6	15,7	15,1	15,4	15,3	15,8	15,5	15,5	15,6	15,5	15,8	13,8	14,5	17,9
Ensemble des industries touristiques	28,9	31,1	30,4	29,1	29,7	28,0	28,6	27,8	29,9	31,3	28,8	29,7	33,6	28,0
Rémunération horaire moyenne par emploi d'employé	(dollars par heure)													
Transport	27,85	27,87	x	23,26	24,12	27,72	25,78	23,62	x	35,48	29,26	28,33	x	x
Hébergement	18,85	24,09	13,08	17,17	15,35	17,66	20,71	14,72	17,60	19,47	18,60	x	x	x
Restauration	14,85	16,79	11,38	12,66	12,94	15,56	14,44	12,75	15,09	16,40	14,33	16,98	x	x
Loisirs et divertissements	20,42	19,26	x	18,35	16,85	20,09	21,79	20,32	17,60	20,76	19,03	x	x	x
Services de voyages	22,44	22,33	x	16,76	21,61	17,74	22,40	23,24	x	32,65	24,19	x	x	x
Temps plein	19,89	21,96	13,45	16,93	15,69	19,70	20,04	17,52	17,77	21,21	20,18	21,73	26,85	44,27
Temps partiel	14,30	14,10	11,02	12,51	11,77	14,94	13,82	12,36	14,58	16,18	14,22	17,14	17,21	28,49
Ensemble des industries touristiques	18,71	20,80	13,00	16,03	14,96	18,55	18,69	16,23	17,13	20,43	18,95	21,08	26,15	40,22

1. Le nombre d'emplois est arrondi à zéro lorsque le nombre d'emplois est inférieur à 500 et n'est pas supprimé pour des raisons de confidentialité.

x: confidentiel en vertu des dispositions de la Loi sur la statistique

Tableau C Emplois d'employés selon les caractéristiques des travailleurs pour les industries touristiques, provinces, territoires, et Canada, 2012

	T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt	Canada
	milliers d'emplois ¹													
Transport	3	x	6	2	46	89	7	x	25	47	0	x	x	231
15 à 24	0	x	0	x	x	5	1	x	2	3	0	x	x	14
25 à 34	1	x	1	x	x	14	1	x	5	7	0	x	x	38
35 à 44	1	x	1	x	11	18	2	x	6	10	0	x	x	50
45 ans et plus	2	x	3	1	26	52	3	x	13	27	0	x	x	130
Temps plein	3	x	5	x	36	68	6	x	19	37	0	x	x	179
Temps partiel	0	x	1	x	11	21	1	x	6	10	0	x	x	52
Femmes	1	x	1	0	14	28	x	x	10	13	0	x	x	70
Hommes	2	x	5	1	32	61	x	x	15	35	0	x	x	161
Immigrant	x	x	0	x	6	28	1	x	6	14	0	x	x	56
Non-immigrant	x	x	5	x	40	61	6	x	19	34	0	x	x	175
Hébergement	2	2	6	4	37	54	10	8	32	39	x	x	x	195
15 à 24	0	0	2	1	9	15	3	2	7	7	x	x	x	47
25 à 34	0	0	1	1	7	8	2	2	7	8	x	x	x	37
35 à 44	x	0	1	1	6	10	2	1	6	7	x	x	x	34
45 ans et plus	x	1	2	1	15	21	3	3	12	16	x	x	x	77
Temps plein	2	x	4	3	28	39	6	6	27	30	x	x	x	146
Temps partiel	0	x	2	1	9	15	4	3	5	9	x	x	x	49
Femmes	1	1	4	2	22	32	6	6	20	24	x	x	x	119
Hommes	1	1	2	2	15	22	4	3	12	15	x	x	x	76
Immigrant	x	x	0	0	6	18	2	1	10	13	x	x	x	53
Non-immigrant	x	x	5	4	31	36	8	7	21	26	x	x	x	142
Services de restauration	9	3	21	17	182	299	28	21	100	137	1	x	x	820
15 à 24	4	x	10	7	90	143	16	10	43	63	x	x	x	389
25 à 34	2	1	4	3	32	61	5	5	26	31	x	x	x	169
35 à 44	1	0	3	3	20	38	3	3	15	17	x	x	x	103
45 ans et plus	2	x	4	4	40	58	4	4	16	26	x	x	x	160
Temps plein	6	2	11	10	86	151	13	12	65	71	x	x	x	427
Temps partiel	4	2	10	7	96	148	15	9	35	66	x	x	x	393
Femmes	6	2	13	11	99	174	18	13	58	80	1	x	x	476
Hommes	3	1	8	5	83	125	11	8	42	57	0	x	x	344
Immigrant	0	0	1	1	31	87	6	4	33	45	0	x	x	210
Non-immigrant	9	3	20	16	151	212	22	17	67	92	1	1	0	610
Loisirs et divertissements	2	x	4	3	48	77	8	7	26	35	x	x	x	211
15 à 24	1	x	2	x	21	31	3	3	11	11	x	x	x	84
25 à 34	x	x	1	x	7	13	1	1	4	8	x	x	x	36
35 à 44	x	x	0	x	6	11	1	1	3	6	x	x	x	29
45 ans et plus	x	x	1	1	14	22	3	2	7	11	x	x	x	62
Temps plein	x	x	2	2	28	47	4	4	14	22	x	x	x	126
Temps partiel	x	x	2	1	21	29	4	3	11	13	x	x	x	86
Femmes	1	x	2	2	23	35	4	3	13	16	x	x	x	100
Hommes	1	x	2	2	25	42	4	3	13	19	x	x	x	112
Immigrant	x	x	x	0	4	13	1	0	4	8	x	x	x	30
Non-immigrant	x	x	x	3	44	64	7	6	22	28	x	0	x	181

Tableau C Emplois d'employés selon les caractéristiques des travailleurs pour les industries touristiques, provinces, territoires, et Canada, 2012 (fin)

	T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt	Canada
	milliers d'emplois ¹													
Services de voyages	1	x	2	0	9	23	1	x	4	10	x	x	x	50
15 à 24	0	x	0	x	x	3	0	x	0	1	x	x	x	5
25 à 34	x	x	0	x	x	5	0	x	1	2	x	x	x	11
35 à 44	x	x	0	x	2	6	0	x	1	3	x	x	x	13
45 ans et plus	0	x	1	0	5	9	0	x	2	4	x	x	x	22
Temps plein	x	x	1	x	8	21	1	x	3	8	x	x	x	44
Temps partiel	x	x	0	x	1	2	0	x	1	2	x	0	x	6
Femmes	0	x	1	0	6	16	x	x	3	6	x	x	x	34
Hommes	0	x	0	0	3	7	x	x	1	4	x	x	x	16
Immigrant	0	x	x	x	2	9	0	x	1	4	x	x	x	17
Non-immigrant	1	x	x	x	7	14	1	x	3	6	x	x	x	33
Tous les industries touristiques	17	7	38	26	323	541	54	40	187	269	3	3	1	1,508
15 à 24	6	3	14	10	122	196	23	15	63	85	1	1	0	538
25 à 34	3	1	6	5	56	101	9	9	43	56	0	1	0	291
35 à 44	2	1	6	4	45	83	8	5	32	44	0	1	0	229
45 ans et plus	6	2	12	7	101	161	14	11	49	84	1	1	0	450
Temps plein	12	4	23	17	185	325	30	25	128	168	2	3	1	922
Temps partiel	5	2	15	10	138	216	24	15	59	101	1	1	0	586
Femmes	9	4	21	16	165	284	30	24	104	139	2	2	0	800
Hommes	7	3	17	10	159	257	24	16	83	130	1	2	0	709
Immigrant	0	0	3	1	50	155	11	6	55	84	1	1	0	367
Non-immigrant	16	6	36	25	273	386	43	34	132	185	2	3	1	1,141

1. Le nombre d'emplois est arrondi à zéro lorsque le chiffre est inférieur à 500 et n'est pas supprimé pour des raisons de confidentialité.

x: confidentiel en vertu des dispositions de la Loi sur la statistique

Tableau D Heures hebdomadaires selon les caractéristiques des travailleurs pour les industries touristiques, provinces, territoires, et Canada, 2012

	T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt	Canada
	heures par semaine													
Transport	36,5	x	34,2	35,3	31,8	32,8	34,3	x	30,8	32,0	33,6	x	x	32,4
15 à 24	27,9	x	24,3	x	x	23,2	34,7	x	28,9	24,9	16,4	x	x	25,1
25 à 34	32,8	x	39,3	x	x	32,0	32,5	x	29,5	31,8	44,9	x	x	32,0
35 à 44	38,9	x	36,1	x	35,3	34,8	34,9	x	32,1	33,4	42,9	x	x	34,8
45 ans et plus	37,9	x	33,2	36,2	30,8	33,2	34,6	x	31,1	32,3	37,3	x	x	32,3
Temps plein	39,1	x	37,9	x	36,1	37,3	37,3	x	35,3	36,0	35,3	x	x	36,6
Temps partiel	16,7	x	17,5	x	17,9	18,0	14,0	x	18,0	17,0	16,5	x	x	17,7
Femmes	31,6	x	30,3	30,9	28,4	27,0	x	x	24,9	27,9	32,7	x	x	27,6
Hommes	38,6	x	35,3	36,5	33,3	35,4	x	x	34,6	33,4	33,9	x	x	34,5
Immigrant	x	x	33,0	x	33,6	34,2	36,7	x	32,7	32,1	28,5	x	x	33,6
Non-immigrant	x	x	34,3	x	31,5	32,1	33,8	x	30,2	31,9	34,1	x	x	32,0
Hébergement	33,8	33,8	30,7	32,1	31,6	31,5	30,9	32,5	35,5	31,9	x	x	x	32,3
15 à 24	18,2	17,4	17,5	18,5	19,0	15,6	18,7	19,4	24,5	19,6	x	x	x	18,8
25 à 34	32,0	35,8	36,9	50,4	33,5	34,1	35,0	36,9	37,3	34,6	x	x	x	35,4
35 à 44	x	44,5	39,2	42,8	42,5	41,1	39,5	41,7	40,2	34,4	x	x	x	39,6
45 ans et plus	x	41,6	34,3	29,5	33,9	37,3	35,5	34,2	38,2	34,6	x	x	x	35,7
Temps plein	36,8	x	37,3	38,8	36,9	37,8	39,4	40,4	39,2	36,5	x	x	x	37,7
Temps partiel	15,8	x	15,4	15,7	16,0	15,5	16,3	15,9	15,6	17,5	x	x	x	16,1
Femmes	34,7	31,3	28,8	28,2	29,6	29,1	27,8	30,6	32,7	30,0	x	x	x	30,0
Hommes	32,1	38,9	34,9	38,4	34,5	34,8	35,7	36,8	40,1	34,9	x	x	x	35,8
Immigrant	x	x	37,3	29,4	37,1	37,7	34,1	34,4	37,9	35,8	x	x	x	37,0
Non-immigrant	x	x	30,1	32,3	30,4	28,3	30,1	32,1	34,3	29,8	x	x	x	30,5
Services de restauration	28,7	27,6	27,0	28,1	26,1	26,5	24,9	28,2	30,9	26,8	27,2	x	x	27,1
15 à 24	20,6	x	18,5	18,8	18,3	17,9	18,4	19,4	21,1	18,5	x	x	x	18,6
25 à 34	33,1	33,6	31,4	35,0	31,2	32,3	31,4	35,1	36,8	32,2	x	x	x	32,9
35 à 44	42,6	45,6	36,5	34,7	36,0	36,4	36,9	34,2	39,7	34,9	x	x	x	36,6
45 ans et plus	34,1	x	36,6	35,4	34,6	35,3	33,1	38,7	38,7	34,7	x	x	x	35,5
Temps plein	37,0	39,4	37,1	37,1	37,4	37,4	36,6	37,3	39,3	36,9	x	x	x	37,6
Temps partiel	16,0	14,9	15,5	15,4	16,2	15,4	15,1	15,4	15,3	15,9	x	x	x	15,7
Femmes	28,4	24,3	26,3	28,0	24,6	25,1	23,3	26,4	28,6	24,9	22,5	x	x	25,5
Hommes	29,4	33,7	28,2	28,3	28,0	28,4	27,4	31,1	34,0	29,3	34,6	x	x	29,2
Immigrant	33,5	32,5	34,6	33,0	31,2	30,7	28,1	33,0	35,6	30,2	39,2	x	x	31,4
Non-immigrant	28,6	27,3	26,5	27,8	25,1	24,8	23,9	27,0	28,5	25,0	23,9	30,7	27,5	25,6
Loisirs et divertissements	29,2	x	28,1	30,9	27,2	28,2	27,8	30,3	28,5	28,0	x	x	x	28,1
15 à 24	14,5	x	14,0	x	13,5	13,8	15,4	17,3	17,6	14,6	x	x	x	14,6
25 à 34	x	x	37,3	x	38,8	38,1	38,2	39,9	37,0	31,8	x	x	x	37,0
35 à 44	x	x	47,6	x	40,3	42,6	39,8	47,9	38,8	38,3	x	x	x	41,2
45 ans et plus	x	x	37,2	34,2	35,6	35,0	34,3	35,2	35,3	33,0	x	x	x	34,9
Temps plein	x	x	39,4	39,9	37,7	36,9	39,4	40,3	39,2	37,0	x	x	x	37,7
Temps partiel	x	x	13,7	14,3	13,3	14,1	16,7	15,4	14,8	13,3	x	x	x	14,0
Femmes	29,3	x	25,9	28,3	25,8	26,4	28,5	27,5	27,0	26,9	x	x	x	26,6
Hommes	29,2	x	30,3	33,8	28,5	29,6	27,1	33,1	29,9	29,0	x	x	x	29,4
Immigrant	x	x	x	44,8	30,6	32,5	37,8	31,9	32,8	32,6	x	x	x	32,6

Tableau D Heures hebdomadaires selon les caractéristiques des travailleurs pour les industries touristiques, provinces, territoires, et Canada, 2012 (fin)

	T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt	Canada
	heures par semaine													
Non-immigrant	x	x	x	30,1	26,9	27,3	26,1	30,3	27,7	26,8	x	30,3	x	27,3
Services de voyages	33,3	x	33,9	34,6	34,8	35,3	36,1	x	30,5	33,7	x	x	x	34,5
15 à 24	2,3	x	10,8	x	x	24,8	23,1	x	24,3	19,3	x	x	x	22,5
25 à 34	x	x	41,6	x	x	36,8	37,1	x	34,0	35,0	x	x	x	36,8
35 à 44	x	x	45,0	x	38,6	37,9	45,4	x	35,9	35,3	x	x	x	37,6
45 ans et plus	34,5	x	32,0	34,2	33,3	35,9	33,9	x	25,9	34,3	x	x	x	34,0
Temps plein	x	x	38,8	x	37,1	37,4	39,1	x	33,4	38,7	x	x	x	37,4
Temps partiel	x	x	13,3	x	15,8	15,2	15,3	x	15,9	14,5	x	...	x	15,1
Femmes	40,1	x	33,4	37,5	33,7	34,9	x	x	28,0	32,1	x	x	x	33,7
Hommes	5,2	x	35,1	29,6	36,9	36,4	x	x	36,2	36,3	x	x	x	36,1
Immigrant	1,6	x	x	x	37,4	36,0	36,8	x	33,4	34,1	x	x	x	35,6
Non-immigrant	35,0	x	x	x	33,9	34,9	35,9	x	29,4	33,3	x	x	x	33,9
Tous les industries touristiques	31,1	30,4	29,1	29,7	28,0	28,6	27,8	29,9	31,3	28,8	29,7	33,6	28,0	28,9
15 à 24	19,5	18,4	17,9	18,6	17,7	17,3	18,5	19,1	21,1	18,3	19,7	22,3	18,9	18,2
25 à 34	34,1	36,2	34,3	39,0	32,9	33,4	33,1	36,5	36,0	32,6	38,9	35,4	32,0	33,8
35 à 44	43,9	44,8	38,0	37,9	37,4	37,6	37,7	38,3	38,2	35,0	32,2	35,9	26,4	37,3
45 ans et plus	36,2	40,3	34,9	34,3	33,6	34,9	34,3	35,6	35,7	33,7	36,3	37,1	34,9	34,5
Temps plein	37,5	39,5	37,6	37,9	37,1	37,3	37,7	38,7	38,5	36,7	36,7	37,4	34,7	37,4
Temps partiel	15,7	15,1	15,4	15,3	15,8	15,5	15,5	15,6	15,5	15,8	13,8	14,5	17,9	15,6
Femmes	30,2	27,1	27,3	28,2	26,1	26,5	25,6	28,0	28,8	26,6	27,8	30,5	23,8	26,9
Hommes	32,3	35,0	31,2	31,9	30,0	31,0	30,5	32,6	34,4	31,2	32,7	36,2	31,6	31,3
Immigrant	29,9	38,0	34,9	34,5	32,6	32,6	31,3	33,6	35,5	31,8	32,5	37,7	42,2	32,9
Non-immigrant	31,1	29,9	28,6	29,4	27,2	27,0	26,9	29,2	29,6	27,5	29,0	32,4	27,3	27,7

... n'ayant pas lieu de figurer

x: confidentiel en vertu des dispositions de la Loi sur la statistique

Tableau E Salaire horaire selon les caractéristiques des travailleurs pour les industries touristiques, provinces, territoires, et Canada, 2012

	T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt	Canada
	dollars par heure													
Transport	27,87	x	23,26	24,12	27,72	25,78	23,62	x	35,48	29,26	28,33	x	x	27,85
15 à 24	17,55	x	12,06	x	x	14,67	13,93	x	20,68	16,43	12,67	x	x	16,38
25 à 34	27,54	x	21,10	x	x	22,65	18,63	x	30,71	26,43	24,90	x	x	25,10
35 à 44	28,60	x	22,78	x	29,71	25,71	25,16	x	35,57	30,29	48,64	x	x	28,71
45 ans et plus	28,60	x	24,77	25,35	28,08	27,37	26,17	x	39,17	30,79	31,45	x	x	29,26
Temps plein	28,42	x	24,01	x	28,26	26,18	23,72	x	36,62	29,90	28,85	x	x	28,40
Temps partiel	17,63	x	15,91	x	24,11	23,10	21,82	x	29,00	24,23	17,40	x	x	24,00
Femmes	21,77	x	16,67	19,68	27,37	23,88	x	x	29,60	22,89	24,49	x	x	24,89
Hommes	29,96	x	24,82	25,17	27,85	26,45	x	x	38,17	31,23	29,93	x	x	28,90
Immigrant	x	x	21,84	x	24,90	24,00	18,00	x	28,76	27,86	37,44	x	x	25,34
Non-immigrant	x	x	23,37	x	28,21	26,64	24,93	x	37,75	29,83	27,56	x	x	28,70
Hébergement	24,09	13,08	17,17	15,35	17,66	20,71	14,72	17,60	19,47	18,60	x	x	x	18,85
15 à 24	18,01	11,00	11,55	11,36	12,41	13,78	10,75	13,70	12,56	10,70	x	x	x	12,50
25 à 34	23,72	11,06	15,30	14,02	15,98	17,33	12,14	17,46	17,96	16,75	x	x	x	16,74
35 à 44	x	12,01	22,61	18,51	19,45	20,85	16,36	16,77	20,99	20,21	x	x	x	20,13
45 ans et plus	x	14,87	17,76	17,60	19,30	23,90	17,00	19,43	22,09	20,69	x	x	x	21,26
Temps plein	24,29	x	17,72	15,85	18,17	21,26	15,18	17,92	19,76	19,44	x	x	x	19,40
Temps partiel	21,32	x	14,06	12,34	14,15	17,31	12,83	15,90	15,58	13,14	x	x	x	15,05
Femmes	24,05	12,57	15,70	15,43	16,81	19,08	14,07	17,20	17,49	16,40	x	x	x	17,35
Hommes	24,18	13,93	19,84	15,26	18,73	22,62	15,51	18,35	22,14	21,54	x	x	x	20,83
Immigrant	x	x	19,80	13,76	18,07	22,73	14,14	18,87	19,51	20,14	x	x	x	20,36
Non-immigrant	x	x	16,88	15,43	17,55	19,35	14,90	17,33	19,45	17,63	x	x	x	18,17
Services de restauration	16,79	11,38	12,66	12,94	15,56	14,44	12,75	15,09	16,40	14,33	16,98	x	x	14,85
15 à 24	12,40	x	10,39	10,69	12,82	11,02	10,14	12,74	12,49	11,17	x	x	x	11,64
25 à 34	15,45	13,18	11,50	13,82	15,99	14,24	13,26	15,49	16,54	14,34	x	x	x	14,94
35 à 44	18,62	12,14	13,74	13,82	16,94	16,97	15,45	16,37	19,27	16,09	x	x	x	16,97
45 ans et plus	21,75	x	15,47	13,89	17,78	17,21	15,66	17,02	19,03	17,17	x	x	x	17,43
Temps plein	17,83	11,55	12,99	13,37	16,36	15,60	13,63	15,54	17,05	15,16	x	x	x	15,76
Temps partiel	13,09	10,90	11,75	11,48	13,92	11,58	10,98	13,55	13,36	12,24	x	x	x	12,48
Femmes	16,51	11,38	11,69	12,32	14,85	13,77	11,81	14,40	15,21	13,37	18,27	x	x	14,01
Hommes	17,30	11,39	14,16	14,20	16,32	15,27	14,08	16,04	17,79	15,48	15,62	x	x	15,86
Immigrant	21,78	11,52	13,79	12,49	16,07	14,87	12,31	15,04	16,40	14,64	19,46	x	x	15,21
Non-immigrant	16,60	11,38	12,57	12,96	15,43	14,22	12,91	15,10	16,40	14,15	15,88	17,37	33,42	14,70
Loisirs et divertissements	19,26	x	18,35	16,85	20,09	21,79	20,32	17,60	20,76	19,03	x	x	x	20,42
15 à 24	15,81	x	13,07	x	12,85	13,68	12,66	13,84	13,23	12,51	x	x	x	13,14
25 à 34	x	x	16,15	x	19,22	21,39	20,79	14,57	23,06	21,08	x	x	x	20,70
35 à 44	x	x	20,31	x	23,14	23,82	22,24	20,70	24,07	18,97	x	x	x	22,42
45 ans et plus	x	x	21,44	19,23	23,07	25,38	23,64	20,19	23,41	20,53	x	x	x	23,25
Temps plein	x	x	19,64	17,85	21,52	23,23	22,79	18,55	22,04	19,77	x	x	x	21,71
Temps partiel	x	x	13,60	11,71	14,63	15,73	14,77	13,83	16,41	15,69	x	x	x	15,33
Femmes	19,44	x	17,52	15,93	19,17	18,83	18,99	16,68	18,35	16,52	x	x	x	18,24
Hommes	19,13	x	19,01	17,69	20,83	23,99	21,77	18,34	23,02	21,05	x	x	x	22,18
Immigrant	x	x	x	15,05	19,90	22,65	20,35	19,62	20,78	19,10	x	x	x	21,11
Non-immigrant	x	x	x	17,02	20,11	21,59	20,32	17,47	20,75	19,00	x	23,54	x	20,28

Tableau E Salaire horaire selon les caractéristiques des travailleurs pour les industries touristiques, provinces, territoires, et Canada, 2012 (fin)

	T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt	Canada
	dollars par heure													
Services de voyages	22,33	x	16,76	21,61	17,74	22,40	23,24	x	32,65	24,19	x	x	x	22,44
15 à 24	11,70	x	16,23	x	x	14,32	10,04	x	18,37	16,93	x	x	x	14,93
25 à 34	x	x	13,69	x	x	19,52	10,38	x	33,46	19,81	x	x	x	19,03
35 à 44	x	x	15,12	x	17,73	25,46	39,21	x	31,99	25,05	x	x	x	24,93
45 ans et plus	20,06	x	18,38	21,58	20,41	23,53	16,46	x	35,97	26,45	x	x	x	23,81
Temps plein	x	x	17,32	x	17,80	22,74	23,49	x	33,84	24,25	x	x	x	22,69
Temps partiel	x	x	9,89	x	16,57	14,51	18,91	x	19,98	23,67	x	...	x	18,22
Femmes	22,38	x	15,96	22,26	18,59	21,34	x	x	26,51	20,53	x	x	x	20,84
Hommes	20,92	x	18,81	20,23	16,33	24,83	x	x	43,33	29,66	x	x	x	25,60
Immigrant	16,52	x	x	x	16,22	21,75	14,18	x	32,85	22,84	x	x	x	21,71
Non-immigrant	22,35	x	x	x	18,33	22,85	25,04	x	32,56	25,23	x	x	x	22,83
Tous les industries touristiques	20,80	13,00	16,03	14,96	18,55	18,69	16,23	17,13	20,43	18,95	21,08	26,15	40,22	18,71
15 à 24	13,47	9,45	10,85	10,93	12,86	11,73	10,71	13,25	12,96	11,58	13,04	18,88	33,75	12,11
25 à 34	18,96	12,39	14,09	14,86	17,68	16,98	14,76	16,24	19,14	17,40	20,62	22,37	39,91	17,39
35 à 44	23,46	13,83	17,64	16,11	21,11	20,90	19,56	18,44	23,07	20,98	27,57	30,95	33,90	21,06
45 ans et plus	24,50	15,53	19,17	17,34	21,38	22,71	20,13	20,10	25,33	22,88	25,00	29,11	51,19	22,42
Temps plein	21,96	13,45	16,93	15,69	19,70	20,04	17,52	17,77	21,21	20,18	21,73	26,85	44,27	19,89
Temps partiel	14,10	11,02	12,51	11,77	14,94	13,82	12,36	14,58	16,18	14,22	17,14	17,21	28,49	14,30
Femmes	18,89	12,02	13,56	13,57	17,08	16,61	14,19	16,13	17,55	15,62	18,74	19,86	37,81	16,44
Hommes	23,14	14,07	18,79	16,88	19,87	20,66	18,37	18,41	23,44	22,00	24,10	30,79	41,82	20,92
Immigrant	21,73	12,41	16,45	14,19	17,83	18,74	14,48	16,32	18,88	18,63	21,73	22,19	46,81	18,44
Non-immigrant	20,78	13,05	15,99	15,00	18,71	18,67	16,75	17,30	21,19	19,12	20,89	27,41	39,74	18,82

... n'ayant pas lieu de figurer

x : confidentiel en vertu des dispositions de la Loi sur la statistique

Annexe A : Cadre comptable

Le Module des ressources humaines (MRH) est fondé sur et tire ses racines du cadre comptable du Compte satellite du tourisme du Canada (CSTC), qui respecte les lignes directrices internationales figurant dans le Compte satellite du tourisme : cadre méthodologique recommandé, 2008 (CSTCMR)⁷. Ce dernier est fondé sur les cadres et les principes comptables du Système de comptabilité nationale de 2008 (SCN), qui est reconnu internationalement⁸.

Le CSTC suit actuellement les lignes directrices du CST-CMR 2000. Un CST-CMR 2008 a été publié conjointement avec la nouvelle norme du SCN 2008. Le cadre comptable du CSTC sera mis à jour afin de suivre ces plus récentes lignes directrices issues de la révision historique du SCNC. Cette mise à jour se reflètera dans la prochaine mise à jour annuelle du MRH.

Étant donné que le MRH utilise le même cadre, concepts et définitions que le CSTC, il est facile de comparer les résultats découlant des deux. Par extension, les résultats du MRH peuvent facilement être comparés à ceux du Système des comptes nationaux du Canada (SCNC), et plus particulièrement du point de vue du nombre d'emplois, des heures travaillées et du revenu du travail des autres industries de l'économie. Ces comparaisons rehaussent la capacité analytique du MRH⁹.

Annexe B : Concepts et définitions

Le Module des ressources humaines (MRH) comporte des données sur le nombre d'employés et de travailleurs autonomes, l'emploi équivalent temps plein, le total des heures travaillées et le revenu du travail, les salaires et traitements bruts et le revenu supplémentaire du travail. Certains de ces concepts et définitions de base sont décrits ci-après. Ils sont abordés dans la perspective de l'ensemble de l'industrie en premier lieu, c'est-à-dire sans tenir compte de la source de la demande, touristique ou non touristique.

Dans le MRH, l'emploi total d'une industrie correspond au nombre d'employés et de travailleurs autonomes de cette industrie. Il convient de souligner qu'un emploi qui n'existe qu'une partie de l'année (p. ex. quatre mois) ne représente qu'une fraction d'un emploi (un tiers d'un emploi) pour l'année. Il convient en outre de souligner qu'un emploi à temps partiel comptant dix heures de travail par semaine a la même valeur qu'un emploi à temps plein comptant 50 heures par semaine, chacun étant un emploi à part entière. Pour cette raison, les emplois ne constituent pas une bonne mesure des facteurs travail de la production.

Il existe une meilleure mesure, à savoir l'emploi équivalent temps plein, dans laquelle les emplois à temps partiel sont convertis en emplois à temps plein sur la base du nombre d'heures travaillées. Par exemple, deux emplois à temps partiel de 20 heures par semaine seraient équivalents à un emploi à temps plein de 40 heures par semaine. Le total des heures travaillées constitue une mesure encore meilleure du volume agrégé des facteurs travail de la production, et est utilisé dans le Système des comptes nationaux du Canada (SCNC) pour calculer la productivité du travail. Le concept dans ce cas est celui du nombre réel d'heures travaillées, et non pas du nombre habituel d'heures, et celui des heures travaillées et non pas des heures rémunérées (voir l'Annexe C.1).

La valeur des facteurs travail de la production d'une industrie est mesurée par le revenu du travail et par la composante de travail du revenu mixte de tous les emplois de cette industrie. Le revenu du travail comprend les salaires et traitements bruts (c.-à-d. avant impôt), y compris les pourboires¹⁰, commissions, primes, ainsi que le revenu supplémentaire du travail, qui englobe les cotisations obligatoires et non obligatoires des employeurs aux régimes de pension, à l'assurance sociale et à des avantages similaires¹¹. Le revenu mixte est le revenu après dépenses des entreprises non constituées en société qui revient aux travailleurs autonomes¹².

7. Commission des Communautés européennes, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation mondiale du tourisme, Division de la statistique des Nations Unies 2008.

8. Commission des Communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations Unies, Banque mondiale 2008.

9. Il existe certaines différences conceptuelles entre le CSTC et les lignes directrices internationales figurant dans le CSTCMR. Voir Katharine Kemp et Shaila Nijhowne (2004).

10. L'imputation des pourboires non déclarés dans le SCNC est décrite à l'Annexe C, C.1.

11. L'assurance santé, les régimes de soins dentaires, l'assurance invalidité à court ou à long terme, l'assurance-vie, etc.

12. Le revenu mixte se trouve dans le CSTC. Pour le MRH, par ailleurs, une imputation est faite pour la composante du travail du revenu mixte. Voir l'Étape 1 de la méthodologie décrite à l'Annexe D.

Les Indicateurs nationaux du tourisme (INT) comprennent des estimations de l'emploi qui peuvent être directement attribuées à la demande touristique ou générées par cette demande. Ces estimations permettent de faire le lien entre le MRH et le Compte satellite du tourisme du Canada (CSTC) et les INT. Ainsi, l'emploi lié au tourisme d'une industrie (concept utilisé dans le CSTC et INT) correspond au nombre d'emplois générés par les dépenses des visiteurs au chapitre des biens et/ou des services produits par cette industrie, ou qui leur sont attribuables. La différence entre l'emploi lié au tourisme et l'emploi total (concept utilisé dans le MRH) correspond au nombre d'emplois attribuables au domaine non touristique (c.-à-d. qui ne sont pas attribuables directement à la demande touristique).

Par exemple, si l'industrie des restaurants à service complet compte au total 100 000 emplois, seule la part directement liée au tourisme (p. ex. 25 % ou 25 000 emplois) représente l'emploi lié au tourisme dans cette industrie. De même, seulement 25 % de l'emploi équivalent temps plein, du total des heures travaillées et du revenu du travail sont attribués au tourisme. Des variables dérivées, comme le nombre annuel moyen d'heures travaillées et les salaires et traitements annuels moyens par emploi lié au tourisme, de même que les gains horaires moyens par heure travaillée par emploi lié au tourisme, sont considérées comme les mêmes que pour l'ensemble des emplois d'une industrie.

Au cœur du CSTC et des INT figure la définition du tourisme. Selon les normes internationales, le tourisme est défini comme : « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse par une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée à l'endroit visité ». Les personnes qui entreprennent des activités touristiques comme celles définies précédemment sont considérées comme des visiteurs. Les visiteurs sont des touristes (ceux qui passent une nuit ou plus en dehors de leur environnement habituel) et des visiteurs d'un jour.

La définition du tourisme est assez large, étant donné qu'elle englobe à la fois les voyages pour motifs personnels et les voyages d'affaires. Par ailleurs, les normes internationales ne précisent pas la notion d'environnement habituel, ce qui permet aux divers pays d'appliquer leurs propres spécifications. Aux fins opérationnelles, le Canada a défini le concept d'environnement habituel comme le territoire s'étendant jusqu'à 80 kilomètres du domicile¹³. Par ailleurs, le fait de franchir une frontière internationale est considéré comme une activité touristique, peu importe la distance parcourue. Il convient de souligner que ce ne sont pas tous les voyages qui sont des voyages de tourisme. De façon plus particulière, la définition exclut plusieurs types de voyages, y compris le transport aller retour pour se rendre au travail ou à l'école, les déplacements des membres des Forces armées et des diplomates, ainsi que ceux des migrants.

La demande touristique est définie comme les dépenses des Canadiens et des nonrésidents à l'égard de biens et de services produits au pays. Ces dépenses ont des répercussions directes sur une gamme variée d'industries, davantage pour certaines que pour d'autres. Cela permet de définir une industrie du tourisme comme une industrie qui fournit des biens et des services touristiques à des visiteurs et qui, en l'absence de tourisme, cesserait d'exister ou continuerait d'exister à un niveau d'activité sensiblement réduit. Selon cette définition, les services de voyages sont une industrie touristique, tandis que le commerce de détail, dont une partie des activités se fait avec des visiteurs, n'en n'est pas une. Un bien ou service touristique en est un pour lequel une partie importante de la demande totale provient de visiteurs. Le transport aérien de voyageurs est un service touristique, tandis que les articles d'épicerie, qui sont achetés à l'occasion par des visiteurs, n'en sont pas un, étant donné que la plupart sont achetés par des résidents locaux.

Le produit intérieur brut (PIB) peut être défini comme la valeur sans double compte de la production de biens et de services, à l'intérieur des limites géographiques d'un pays ou d'une région (p. ex. province, territoire)¹⁴. Le PIB généré par le tourisme est le PIB qui peut être attribué à la production de biens et de services consommés directement par

13. La définition opérationnelle du tourisme a été révisée dans le cadre de la nouvelle Enquête sur les voyages des résidents du Canada remaniée. Le tourisme comprendra maintenant tous les voyages de plus d'une nuit « à l'extérieur de la ville » et les voyages d'une journée dépassant une distance de 40 kilomètres du domicile à l'aller seulement. Outre les exclusions habituelles, les voyages réguliers, pour aller acheter des articles d'épicerie, par exemple, seront exclus même s'ils se font « à l'extérieur de la ville » ou si la distance parcourue est supérieure à 40 kilomètres.

14. Par valeur sans double compte, on entend des valeurs qui ne sont pas dénombrées deux fois. Si, par exemple, la valeur du carburant utilisé par un aéronef est comptabilisée avec les tarifs aériens (qui comprennent déjà les coûts du carburant), la valeur du carburant sera comptée deux fois. Dans le PIB, on compte plutôt uniquement la valeur ajoutée (différence entre les revenus tirés des ventes de biens et de services produits et le coût des entrées intermédiaires de biens et de services) à chaque étape de la production. Il convient de souligner que le PIB dans le SCNC et dans le CSTC est mesuré aux prix de base. Cela signifie essentiellement que l'évaluation se fait aux prix reçus par les vendeurs et ne comprend pas les taxes sur les ventes de biens et de services.

des visiteurs¹⁵. Dans le CSTC, le PIB généré par le tourisme correspond à la somme du revenu du travail, du revenu mixte (revenu net des entreprises non constituées en société) et des autres excédents d'exploitation (bénéfices des entreprises et dépréciation) qui peuvent être attribués directement aux dépenses des visiteurs¹⁶.

Plusieurs variables socio-économiques sont disponibles dans le MRH. L'une d'elles, le statut d'immigrant, est définie de la façon suivante : un immigrant est un résident permanent qui n'est pas citoyen canadien de naissance, ou qui détient un permis pour travailler ou pour étudier, ou qui revendique le statut de réfugié, ou un membre de la famille de la personne qui revendique le statut de réfugié et qui demeure avec elle. Un non-immigrant est une personne qui est un citoyen canadien à la naissance.

Les données sur les professions tirées de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 ont été analysées afin de déterminer les professions caractéristiques du tourisme. Comme on l'a fait pour les industries touristiques, les professions caractéristiques du tourisme sont définies comme étant celles qui cesseraient d'exister ou qui continueraient d'exister à un niveau d'emploi considérablement réduit en l'absence du tourisme.

En pratique, on obtient les professions caractéristiques du tourisme en multipliant la part des emplois de chaque groupe d'industries touristiques de la profession dans l'ensemble de l'économie par le ratio du PIB touristique dans le groupe de l'industrie (la fraction de la production de l'industrie attribuable aux visiteurs) tiré du Compte satellite du tourisme¹⁷. Le résultat de cette opération est le ratio des professions touristiques, qui permet d'estimer la proportion de l'emploi dans une profession qui disparaîtrait en l'absence du tourisme. Les professions où l'emploi diminuerait d'au moins 10 % pour l'ensemble de l'économie en conséquence directe de l'absence du tourisme sont les *professions caractéristiques du tourisme*, et les professions où l'emploi diminuerait de 5 % à moins de 10 % sont considérées être les *autres professions liées au tourisme*. Toutes les autres professions qui font partie des industries touristiques sont considérées être les *autres professions des industries touristiques*.

Les professions caractéristiques du tourisme sont sélectionnées en vue d'être désagrégées par profession si un nombre suffisant d'observations sont disponibles dans les données du Recensement, de l'ENM et de l'EPA

Les autres professions sont regroupées dans deux autres catégories : les autres professions liées au tourisme dans les industries touristiques, qui comprennent les *professions caractéristiques du tourisme* pour lesquelles il manque des observations suffisantes, ainsi que les *autres professions liées au tourisme*, de même que toutes les autres professions dans les industries touristiques. Ces autres catégories sont encore une fois désagrégées à l'aide de variables sociodémographiques.

Annexe C : Sources des données

Quatre sources principales de données sous-tendent les estimations du Module des ressources humaines (MRH) : Les données des Comptes canadiens de productivité (CCP) du Système des comptes nationaux du Canada (SCNC), le recensement, l'Enquête sur la population active (EPA) et l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH). Elles sont décrites ci-après, de même que leurs principales utilisations.

C.1 Système des comptes nationaux du Canada

La base de données des CCP du SCNC produit des totaux pour les emplois d'employés, les heures travaillées, le revenu du travail, les salaires et traitements et le revenu supplémentaire du travail, tant pour les emplois à temps plein qu'à temps partiel pour les groupes d'industries touristiques. Des données comparables sont aussi disponibles pour les emplois des travailleurs autonomes, mais la variable du revenu est imputée. Ces totaux s'appliquent à tous les emplois, y compris ceux attribuables à la demande touristique et à la demande non touristique. Ces données sont classées en fonction du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) par province.

15. L'adverbe « directement » est important. Pour poursuivre à partir de l'exemple cidessus, « directement » signifie que seul le PIB découlant de la production de transport aérien de voyageurs (consommé par les visiteurs dans leurs déplacements) peut être comptabilisé dans le PIB généré par le tourisme, et non pas le PIB ou la valeur ajoutée découlant de la production de biens et de services qui constituent les facteurs du transport aérien (comme le carburant utilisé par les compagnies aériennes). C'est dans ce sens que le PIB généré par le tourisme est directement attribuable aux dépenses des visiteurs. Il existe évidemment un PIB découlant de la chaîne de production en amont qui peut être attribué au tourisme, mais seulement indirectement. Des estimations des effets indirects du tourisme peuvent être obtenues à partir de modèles des répercussions économiques.

16. Dans le CSTC, le PIB correspond à la somme des revenus découlant de l'approche de production, l'une des trois approches utilisées pour mesurer le PIB. Les deux autres approches sont fondées sur la somme (1) des dépenses finales au titre des biens et services produits et (2) de la valeur ajoutée découlant de la production des biens et des services.

17. Pour en savoir plus sur ces ratios, voir Statistique Canada, 2009a.

Les données des CCP sur les emplois reposent à leur tour sur l'estimation du nombre de personnes occupées dans le cadre de l'EPA. Ce chiffre est rajusté pour obtenir le nombre d'emplois en ajoutant le deuxième emploi des personnes qui occupent plus d'un emploi¹⁸. Des ajouts sont effectués pour les emplois non couverts par l'EPA (p. ex. le personnel militaire de la force régulière, les personnes occupées dans les territoires, vivant dans des réserves indiennes et les fonctionnaires travaillant dans des ambassades canadiennes à l'étranger), afin de rendre compte de l'économie totale. En dernier lieu, des déductions sont faites pour exclure les personnes absentes du travail sans rémunération au cours de la semaine de référence¹⁹. L'EERH sert principalement à procéder à la répartition selon l'industrie des repères corrigés de l'EPA, mais des enquêtes auprès des industries et des sources administratives (p. ex. les feuillets T-4²⁰) sont aussi utilisées pour certaines industries.

Les données sur les heures travaillées comprennent l'information suivante :

- les heures réellement travaillées durant les périodes normales de travail;
- les heures travaillées en sus des heures travaillées durant les périodes normales de travail, qui sont généralement rémunérées à des taux plus élevés que le taux normal (heures supplémentaires);
- le temps passé au travail pour des tâches comme la préparation des lieux de travail, les réparations et l'entretien, la préparation et le nettoyage des outils ainsi que la préparation de reçus, de feuilles de temps et de rapports;
- le temps passé au travail en attente, pour des raisons comme le manque de travail, les pannes de machines ou les accidents, ou encore le temps passé au travail pendant lequel aucun travail n'est effectué, mais pour lequel un paiement est versé en vertu d'un contrat d'emploi garanti;
- le temps correspondant à de courtes périodes de repos au travail, y compris les pauses-café.
- Elles excluent :
- les heures payées, mais non travaillées dans les faits, comme les congés annuels rémunérés, les congés fériés rémunérés, les congés de maladie rémunérés;
- les pause-repas;
- le temps consacré aux déplacements de la maison au lieu de travail.

Les données sur les heures travaillées sont corrigées pour tenir compte des effets de la semaine de référence, afin d'estimer le nombre annuel d'heures travaillées.

Elles excluent :

- les heures payées, mais non travaillées dans les faits, comme les congés annuels rémunérés, les congés fériés rémunérés, les congés de maladie rémunérés;
- les pause-repas;
- le temps consacré aux déplacements de la maison au lieu de travail.

Les données sur les heures travaillées sont corrigées pour tenir compte des effets de la semaine de référence, afin d'estimer le nombre annuel d'heures travaillées.

Dans le SCNC, les totaux des salaires et traitements selon l'industrie proviennent d'un rapprochement détaillé des salaires et traitements tirés des données d'enquête et des données administratives des feuillets T-4. Les estimations des composantes du revenu supplémentaire du travail proviennent en partie du système T-4 (c.-à-d. les contributions des employeurs à l'assurance-emploi (AE), au Régime des rentes du Québec (RRQ), au Régime des pensions du Canada (RPC), de données administratives sur les régimes enregistrés de retraite et des commissions des accidents du travail, ainsi que d'autres enquêtes (pour les prestations d'assurance vie, d'assurance accident et d'assurance maladie).

18. L'industrie à laquelle appartient le deuxième emploi est déterminée selon les tendances observées dans le cas des personnes qui occupent plus d'un emploi dans l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu.

19. Pour plus de détails sur la méthodologie actuelle du SCNC, voir Maynard (2005).

20. Formulaire utilisé par l'Agence canadienne des revenus pour que l'employeur puisse inscrire le sommaire de toutes les rémunérations payées à ses employés qui ont reçu un salaire, traitement, pourboire, bonus, vacances payés ou autres rémunérations.

Il convient de souligner que des rajustements pour certains pourboires non déclarés sont apportés aux repères pour plusieurs industries :

- Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes (SCIAN 711);
- Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries (SCIAN 713);
- Services d'hébergement (SCIAN 721);
- Services de restauration (SCIAN 722).

Les rajustements pour les pourboires sont effectués sur la base des ventes par les industries de boissons alcoolisées, des repas des restaurants à service complet (on présume qu'aucun pourboire n'est versé pour la restauration rapide) et de l'hébergement. On procède à certaines imputations additionnelles plus limitées pour les pourboires dans le cas des industries des services de soins personnels (salons de coiffure pour hommes et salons de beauté, etc.) et celle du transport ferroviaire (pour les porteurs de bagages).

Il convient aussi de souligner que, dans le MRH, les gains horaires moyens sont calculés comme les salaires et traitements divisés par le total des heures travaillées. Étant donné que les pourboires et les congés payés (congés de maladie, vacances, etc.) sont inclus dans les salaires et traitements, les gains horaires comprennent une prime implicite en sus du salaire proprement dit, dans les deux cas.

C.2 Enquête nationale auprès des ménages et Recensement de la population

L'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) et l'ancien Recensement de la population produisent des données exhaustives sur les caractéristiques démographiques, sociales et économiques des Canadiens. Des données détaillées ont été recueillies auprès d'un ménage sur cinq pour les années de référence 2000 et 2005, et d'un ménage sur trois pour l'année de référence 2010. Compte tenu de l'importance de l'échantillon, le recensement constitue la source la plus fiable de données sur la répartition des professions. De ce fait, les données des recensements de 2001 et 2006 et de l'ENM de 2011 ont servi principalement à répartir les totaux des emplois d'employés, des heures travaillées et des salaires et traitements du SCNC entre les professions selon l'âge et le sexe, et entre les immigrants et les non-immigrants.

Les données servant à ces calculs sont fondées sur des répartitions des professions pour les personnes qui ont tiré un revenu d'emploi pendant l'année de référence du recensement (dans ce cas, 2000, 2005 et 2010). Les travailleurs autonomes sont exclus des calculs.

L'échantillon a été ventilé entre le temps partiel et le temps plein, selon que les semaines travaillées de l'année de référence l'ont été principalement à temps plein (30 heures ou plus par semaine) ou à temps partiel (moins de 30 heures par semaine). Il convient de souligner que le groupe d'industries et la profession ont trait au principal emploi occupé au cours de la semaine de référence (défini comme l'emploi pour lequel le plus grand nombre d'heures ont été travaillées) ou, dans le cas des chômeurs, l'emploi principal occupé depuis le début de l'année de référence (défini comme celui pour lequel le plus grand nombre de semaines ont été travaillées).

Les totalisations de la présente étude reposent sur la classification des professions comprise dans la Classification nationale des professions pour les statistiques (CNP-S) de 2006 et sur la classification des industries du SCIAN de 2002 pour tirer les données du Recensement de 2006. Pour le Recensement de 2001, la CNP-S de 2001 et le SCIAN de 1997 ont été utilisés. Les différences dans les classifications n'ont pas touché les industries touristiques. Même si les données de l'ENM ont été recueillies à l'aide de la nouvelle classification du SCIAN de 2011, celles de l'ENM de 2010 sont également disponibles sous la classification du CNPS de 2006, utilisée dans la présente étude à des fins de comparabilité.

C.3 Enquête sur la population active

L'Enquête sur la population active (EPA) est effectuée sur une base mensuelle auprès d'environ 53 400 ménages, ce qui donne lieu à un échantillon d'environ 100 000 personnes âgées de 15 ans et plus. L'EPA recueille des données de base sur l'activité sur le marché du travail, y compris l'industrie et la profession pour la semaine de référence de l'enquête (habituellement la semaine suivant le 15 du mois), tant pour les employés que pour les travailleurs autonomes. Elle n'englobe pas les territoires, le personnel militaire ou les fonctionnaires en poste à l'étranger, ni les personnes résidant dans des réserves indiennes. Les données sur l'industrie sont fondées sur le SCIAN de 2002,

tandis que les données sur les professions reposent sur la CNP-S de 2001 pour l'ensemble de la période étudiée, de 1997 à 2012.

L'EPA sert à élaborer les séries chronologiques sur les emplois, les heures travaillées et les salaires et traitements, selon la profession, l'âge et le sexe pour chaque groupe d'industries du MRH. Comme il est mentionné précédemment, l'EPA est utilisée dans le cadre du SCNC pour établir le nombre total d'emplois.

C.4 Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail

L'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) est menée sur une base mensuelle. Elle permet de recueillir des données sur le nombre d'emplois d'employés et sur la rémunération basées sur un échantillon d'établissements au Canada.

Étant donné que dans cette enquête, les établissements sont codés selon l'industrie par l'entremise du Registre des entreprises, il s'agit d'une source fiable de données actuelles sur la répartition des emplois d'employés et de la rémunération entre les industries. Les données administratives sont complétées par les données de l'Enquête sur la rémunération auprès des entreprises, qui se tient sur une base mensuelle auprès de 11 000 entreprises. Cette enquête recueille des données sur l'emploi, les gains et les heures rémunérées ou habituelles, selon que les travailleurs sont rémunérés à l'heure, salariés ou rémunérés d'une autre façon.

Les données de l'EERH sur la base du SCIAN sont disponibles rétroactivement à 1991. Les données sur le nombre d'emplois, les heures payées et les gains sont utilisées ici pour raffiner les estimations du CCP afin qu'elles correspondent aux définitions des industries du tourisme du Compte satellite du tourisme du Canada (CSTC). Comme il est mentionné précédemment, l'EERH est aussi utilisée de façon exhaustive dans le cadre du SCNC pour déterminer la répartition des emplois d'employés entre les industries.

Annexe D : Méthodologie

La méthodologie de base comporte essentiellement six étapes :

1. utilisation des totaux établis dans le Système des comptes nationaux du Canada (SCNC) pour les emplois, les heures travaillées et les salaires et traitements;
2. à partir de données du SCNC, répartition supplémentaire de ces totaux selon les emplois à temps plein et à temps partiel;
3. répartition des totaux du SCNC pour 2000, 2005 et 2010 entre les professions, les groupes d'âge et le sexe, et le statut d'immigrant, selon les données du recensement et de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM);
4. élaboration de séries chronologiques à partir de ces repères, sur la base des mouvements dans les séries correspondantes découlant de l'Enquête de la population active (EPA);
5. lissage des séries chronologiques pour les professions de l'EPA, tout en conservant les totaux pour les groupes d'industries;
6. rajustement final limité des valeurs de données.

Ce qui suit décrit la méthodologie et les hypothèses implicites de façon plus détaillée.

Étape 1 : Totaux repères

Les totaux des emplois, des heures travaillées, du revenu du travail et des salaires et traitements pour les groupes d'industries, y compris les détails selon la catégorie de travailleurs (employé ou travailleur autonome), à temps plein et à temps partiel proviennent de la base de données des Comptes canadiens de productivité (CCP).

Toutefois, ces données ne répondaient pas exactement à nos exigences, et un certain nombre de rajustements ont été nécessaires. De façon plus particulière :

1. La composante du travail du revenu mixte d'un travail autonome est imputée en multipliant les heures travaillées par les travailleurs autonomes par le salaire horaire moyen par emploi. Cette méthode repose sur le principe que les travailleurs autonomes et les employés rémunérés gagnent en moyenne le même

revenu²¹. Par contre, cette hypothèse est imposée au niveau le plus détaillé disponible dans la base de données des CCP entraînant des différences dans les revenus entre les employés rémunérés et les travailleurs autonomes au niveau plus agrégé de l'industrie du tourisme.

2. Les données sur les emplois du SCNC suivent la version du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) propre au SCNC, qui représente simplement une agrégation spéciale définissant les industries au niveau de travail W dans les tableaux d'entrées-sorties. À ce niveau de travail W, des détails sont disponibles uniquement pour deux composantes des services d'hébergement, hébergement des voyageurs (SCIAN 7211) et parcs pour véhicules de plaisance et camps de loisirs, ainsi que maisons de chambres et pensions de famille (SCIAN 7212 + SCIAN 7213 = 721A au niveau de travail W). L'inclusion des maisons de chambres et pensions de famille fait en sorte qu'il faut procéder à un rajustement pour les supprimer. Pour ce faire, on utilise les détails de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) sur la proportion des emplois, des heures et des gains globaux de l'industrie. Ces proportions servent à corriger les emplois d'employés et les emplois de travailleurs autonomes. La même méthode est utilisée pour éliminer les autres sous industries non touristiques du transport ferroviaire (SCIAN 4821), de la location et location à bail de matériel automobile (SCIAN 5321), des services de restauration (SCIAN 7220), des arts d'interprétation, sport-spectacles et activités connexes (SCIAN 7110) et des services de divertissements et de loisirs (SCIAN 7131 + SCIAN 7132 + SCIAN 7139 = 713A au niveau de travail W).

Étape 2 : Répartition des données du SCNC selon les emplois à temps plein et à temps partiel

Les données de la base de données des CCP du SCNC sont utilisées afin de répartir les emplois, les heures travaillées et le revenu selon les emplois à temps plein et à temps partiel.

Étape 3 : Répartition des totaux de l'industrie selon la profession

La répartition par profession des emplois provient du recensement. L'Étape 3 prévoit l'utilisation de cette source pour distribuer les totaux du SCNC selon la profession, l'âge, le sexe, et le statut d'immigrant.

Cette étape porte uniquement sur les emplois d'employés, les détails sur les professions n'étant pas disponibles pour les travailleurs autonomes. Le recensement de la population et l'ENM ont servi à répartir les totaux des groupes d'industries établis dans le cadre de la deuxième étape pour les années 2000, 2005 et 2010 (c.-à-d. les années de référence des recensements de 2001 et 2006 et de l'ENM de 2011).

Pour élaborer des facteurs de répartition selon la profession des totaux des groupes d'industries, des totalisations spéciales du recensement ont été effectuées, afin d'identifier les personnes des industries liées au tourisme qui ont eu un revenu d'emploi au cours de l'année de référence et qui n'étaient pas des travailleurs autonomes. Les personnes choisies ont été regroupées selon leur industrie et selon qu'elles travaillaient principalement à temps plein ou à temps partiel au cours de l'année de référence. Pour chacun de ces groupes, la répartition de l'échantillon (pondéré) selon la profession a été déterminée, de même que la répartition du nombre total d'heures travaillées et du revenu tiré de salaires et traitements.

Le facteur de répartition des heures travaillées selon la profession est fondé sur la répartition des heures totales (nombre d'emplois multiplié par le nombre moyen d'heures travaillées) pour les professions à l'intérieur de chaque groupe d'industries.

Le facteur de répartition des salaires et traitements selon la profession est fondé sur la répartition des salaires et traitements totaux (emplois multipliés par les heures travaillées multipliés par les gains horaires) entre les professions de chaque groupe d'industries.

Étape 4 : Élaboration des séries chronologiques sur les professions

L'Étape 4 nécessite l'utilisation des séries de moyennes annuelles correspondantes de l'EPA selon la profession, l'âge et le sexe, pour élaborer une série chronologique. Les données sur le statut d'immigrant sont disponibles dans

21. Dans le passé, l'imputation incluait le revenu supplémentaire du travail. Par contre, les travailleurs autonomes ne contribuent pas à la majorité des avantages incluent dans le revenu supplémentaire du travail. Depuis 2009, nous excluons le revenu supplémentaire du travail du revenu du travail pour les travailleurs autonomes.

l'EPA mais non significatif à un niveau de détaillé et, par conséquent, la répartition en pourcentage de l'année de référence des recensements (2000, 2005 et 2010) a été conservée pour toutes les années. Afin de tenir compte du changement dans le ratio d'immigrant, une interpolation linéaire est utilisée entre les deux recensements, et le ratio est fixe pour les années autres que les années de recensement.

Les données de l'EPA ont été rajustées en fonction des niveaux du recensement pour maintenir les taux de croissance entre les années de recensement.

Étapes 5 : Lissage des données de l'EPA

L'Étape 5 prévoit le lissage (à partir d'une moyenne mobile sur quatre ans), en vue de réduire la volatilité des séries chronologiques sur les professions de l'EPA. On l'a fait de façon à préserver les totaux globaux pour les groupes d'industries (du SCNC) et les répartitions selon la profession (du Recensement de 2001 et celui de 2006).

Une moyenne mobile simple est appliquée aux indicateurs (comme il est indiqué à l'Étape 3) servant à élaborer les séries chronologiques sur les emplois, les heures travaillées et les salaires et traitements, à temps plein et à temps partiel, selon la profession et pour chaque industrie. On a établi qu'une moyenne mobile sur quatre ans produirait des meilleurs résultats globalement du point de vue de la vraisemblance et de l'uniformité et réduirait la volatilité ainsi que la nécessité de rajustements manuels.

Étapes 6 : Autres ajustements

La dernière étape de l'élaboration des estimations totales par industrie comporte des interventions dans les cas où les séries lissées semblent ne pas correspondre, ou sont de toute évidence incohérentes par rapport aux heures moyennes annuelles ou les gains horaires moyens implicites. En particulier, des corrections ont été apportées comme suit : si les salaires étaient plus de quatre fois élevés que la moyenne de la profession correspondante ou moins de la moitié du salaire minimum en Ontario, ou si les heures déclarées étaient supérieures à 70 heures par semaine²². Les résultats montrent que le lissage et les interventions ont peu d'effets sur la tendance générale des répartitions selon la profession.

Rajustements propres au MPTRH

Pour le Module provincial-territorial des ressources humaines, il faut effectuer deux autres étapes. Premièrement, on fait la somme des données de l'EERH à l'étape 1 par région pour annuler la variabilité accrue par province et territoire. Deuxièmement, on compare les données de l'Enquêtes nationale auprès des ménages, des recensements de la population et de l'Enquête sur la population active à la répartition provinciale-territoriale des emplois présents dans les données du SCNC. Cette étape est nécessaire pour assurer l'uniformité numérique des totaux désagrégés.

22. Pour des détails sur le salaire minimum en Ontario et les normes sur les heures de travail voir la *Loi sur les normes du travail en Ontario, 2000* et les règlements 285/01.

Annexe E : Industries du tourisme dans le Module des ressources humaines

La présente étude repose sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2007, pour définir les industries liées au tourisme. Brièvement, le SCIAN est un système exhaustif de classification des industries qui englobe toutes les activités économiques. Il a été conçu pour servir à l'établissement de statistiques de production et, de ce fait, à la classification de données sur les établissements (et leurs emplacements). Le critère utilisé pour grouper des établissements en classes dans le SCIAN est la similitude de structures des facteurs, des qualifications de la main-d'œuvre et des processus de production.

Afin de maintenir la fiabilité des données, plusieurs industries touristiques ont été groupées. Les groupes d'industries du tourisme du Module des ressources humaines (MRH) sont donc les suivants :

Transport;

Transport aérien (non disponible pour le Module provincial-territorial des ressources humaines pour des raisons de confidentialité)

Toutes les autres industries du transport (ce qui comprend le transport par rail, par eau, par autobus, par taxi et la location de véhicules)

Hébergement;

Services de restauration;

Loisirs et divertissements;

Services de voyages.

À la page suivante se trouve une liste complète des industries touristiques, y compris les codes du SCIAN.

Liste complète des industries touristiques par système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2007

Transport

Transport aérien

- 4811 Transport aérien régulier
- 4812 Transport aérien non régulier

Toutes les autres industries du transport

- 4821 Transport ferroviaire
- dont :

Industries auxiliaires touristiques

- 482114 Transport ferroviaire de voyageurs

Industries auxiliaires non touristiques

- 482112 Transport ferroviaire de marchandises sur de courtes distances
- 482113 Transport ferroviaire de marchandises sur ligne principale

- 4831 Transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs
- 4832 Transport sur les eaux intérieures
- 4851 Services urbains de transport en commun
- 4852 Transport interurbain et rural par autocar
- 4853 Services de taxi et de limousine
- 4854 Transport scolaire et transport d'employés par autobus
- 4855 Services d'autobus nolisés
- 4859 Autres services de transport en commun et de transport terrestre de voyageurs
- 4871 Transport terrestre de tourisme et d'agrément
- 4872 Transport par eau de tourisme et d'agrément
- 4879 Autres services de transport de tourisme et d'agrément
- 5321 Location et location à bail de matériel automobile
- dont :

Industries auxiliaires touristiques

- 532111 Location de voitures particulières
- 532120 Location et location à bail de camions, de remorques utilitaires et de véhicules de plaisance

Industries auxiliaires non touristiques

- 532112 Location à bail de voitures particulières

Hébergement

- 7211 Hébergement des voyageurs
- 721A¹ Parcs pour véhicules de plaisance et camps de loisirs
- dont :

Industries auxiliaires touristiques

- 721211 Parcs pour véhicules de plaisance et campings
- 721212 Camps de chasse et de pêche
- 721213 Camps récréatifs et de vacances, sauf les camps de chasse et de pêche

Industries auxiliaires non touristiques

- 721310 Maisons de chambres et pensions de famille

Services de restauration

- 7220 Services de restauration et débits de boissons
dont :
 - Industries auxiliaires touristiques**
 - 72211 Restaurants à service complet
 - 72221 Établissements de restauration à service restreint
 - 72241 Débits de boissons (alcoolisées)
 - Industries auxiliaires non touristiques**
 - 72231 Entrepreneurs en restauration
 - 72232 Traiteurs
 - 72233 Cantines et comptoirs mobiles

Loisirs et divertissements

- 51213 Présentation de films et de vidéos
- 7110 Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes
dont :
 - Industries auxiliaires touristiques**
 - 7111 Compagnies d'arts d'interprétation
 - 7112 Sports-spectacles
 - 7115 Artistes, auteurs et interprètes indépendants
 - Industries auxiliaires non touristiques**
 - 7113 Promoteurs (diffuseurs) d'événements artistiques, de stades et autres diffuseurs
 - 7114 Agents et représentants d'artistes, d'athlètes et d'autres personnalités publiques
- 7121 Établissements du patrimoine
- 713A¹ Services de divertissement et de loisirs
- 7131 Parcs d'attractions et salles de jeux électroniques
- 7132 Jeux de hasard et loteries
- 7139 Autres services de divertissement et de loisirs
dont :
 - Industries auxiliaires touristiques**
 - 71391 Terrains de golf et country clubs
 - 71392 Centres de ski
 - 71393 Marinas
 - 71395 Salles de quilles
 - 71399 Tous les autres services de divertissement et de loisirs
 - Industries auxiliaires non touristiques**
 - 71394 Centres de sports récréatifs et de conditionnement physique

Services de voyages

- 5615 Services de préparation de voyages et de réservation

1. Codes particuliers pour les industries du SCIAN utilisés dans le Système des comptes nationaux du Canada (SCNC).

Annexe F : Professions liées au tourisme dans le Module des ressources humaines

La présente étude repose sur les définitions des professions de la Classification nationale des professions pour les statistiques (CNP-S). Une profession est définie dans cette classification comme un ensemble d'emplois suffisamment similaires du point de vue du travail effectué pour être regroupés sous un titre commun aux fins de la classification.

La sélection des professions est fondée sur un examen des données sur les professions du Recensement de 2001 pour les personnes appartenant à la population active expérimentée dont l'emploi principal faisait partie des groupes d'industries touristiques. Les professions qui comptent 5 000 personnes occupées ou plus ont été sélectionnées. Des professions ont été ajoutées si, dans le recensement de 2006, il y avait plus de 5 000 personnes employées. Par contre, des professions ont été retirées si, dans le recensement de 2006, il y avait moins de 2 500 personnes employées. En effet, ces professions étaient trop limitées pour appuyer des séries chronologiques fondées sur des échantillons beaucoup plus restreints de l'Enquête de la population active (EPA). Pour les professions avec entre 2 500 et 5 000 personnes employées, certaines ont été retirées.

Une liste complète des regroupements de professions utilisés suit avec les codes CNP-S associés.

Liste complète des professions liées aux industries touristiques par Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S) 2006

Liste des professions par groupe d'industries touristiques

CNP – S 2006

Hébergement

Directeurs/directrices des services d'hébergement.....	A222
Animateurs/animatrices et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique.....	F154
Cuisiniers/cuisinières.....	G412
Serveurs/serveuses d'aliments et de boissons.....	G513
Réceptionnistes d'hôtel.....	G715
Concierges et concierges d'immeubles.....	G933
Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé	G961
Autres professions liées au tourisme dans le groupe de l'hébergement	
Toutes les autres professions dans le groupe de l'hébergement	

Transport

Conducteurs/conductrices d'autobus et opérateurs/opératrices de métro et autres transports en commun.....	H712
Chauffeurs/chauffeuses de taxi, chauffeurs/chauffeuses de limousine et chauffeurs/chauffeuses	H713

Services de restauration

Directeurs/directrices de la restauration et des services alimentaires	A221
Superviseurs/superviseuses des services alimentaires	G012
Chefs.....	G411
Cuisiniers/cuisinières	G412
Maîtres d'hôtel et hôtes/hôtessees	G511
Barmans/barmaids.....	G512
Serveurs/serveuses d'aliments et de boissons.....	G513
Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé	G961
Autres professions liées au tourisme dans les services de restauration	
Toutes les autres professions dans les services de restauration	

Loisirs et divertissements

Animateurs/animatrices et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique.....	F154
Personnel préposé au jeu dans les casinos	G723
Opérateurs/opératrices et préposés/préposées aux sports, aux loisirs et dans les parcs d'attraction	G731
Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé	G961
Autres professions liées au tourisme dans le groupe des loisirs et divertissements	
Toutes les autres professions dans le groupe des loisirs et divertissements	

Services de voyages

Conseillers/conseillères en voyages.....G711

Autres professions liées au tourisme dans les services de voyages

Toutes les autres professions dans les services de voyages

Annexe G : Structure des tableaux

La structure des tableaux du Module des ressources humaines (MRH) est décrite de façon détaillée ci-dessous.

Des tableaux sont disponibles sur demande pour chacun des cinq groupes d'industries touristiques (voir l'Annexe C) incluses dans le MRH, ainsi que pour l'ensemble des industries. De plus, des données détaillées sont disponibles pour l'industrie du transport aérien ainsi que pour toutes les autres industries auxiliaires du groupe du transport.

L'emploi total, les heures travaillées et les salaires et traitements sont disponibles pour chaque groupe d'industries. Les variables calculées, telles que la moyenne annuelle des heures travaillées, la moyenne annuelle des salaires et traitements et le salaire horaire moyen sont aussi comprises.

Ces variables sont réparties entre les catégories suivantes :

- a. Femmes à temps plein
- b. Femmes à temps partiel
- c. Hommes à temps plein
- d. Hommes à temps partiel
- e. Total pour les hommes
- f. Total pour les femmes
- g. Total; à temps plein
- h. Total; à temps partiel
- i. Total

Chacune des catégories précédentes est répartie en fonction des détails sur les professions (voir l'Annexe F).

Les catégories « e » à « h » sont partagées entre les immigrants et les non-immigrants, tandis que la catégorie « i » est par la suite divisée en quatre catégories d'âge : 15 à 24 ans, 25 à 34 ans, 35 à 44 ans et 45 ans et plus.

Il convient de souligner qu'aux fins de publication, les cellules de donnée des tableaux du MRH sont supprimées lorsque l'estimation du nombre d'emplois est inférieure à vingt. Sous ce seuil, les données sont considérées comme étant confidentielles.

Les tableaux relatifs à l'emploi annuel dans les industries du tourisme sont maintenant disponibles sur demande. Les tableaux sur l'emploi annuel directement attribuable au tourisme (c.-à-d. l'emploi généré par le tourisme) et les données trimestrielles sont en cours d'élaboration.

Glossaire des termes

Biens et services touristiques : Les biens et services touristiques sont ceux pour lesquels une part significative de leur demande totale au Canada provient des visiteurs.

Compte satellite : Système de comptabilité qui suit les principes de base du Système des comptes nationaux, mais qui comporte une capacité analytique élargie pour certains domaines de préoccupation économique ou sociale, sans surcharger ou interrompre le système central. Les comptes satellites sont liés au cadre central des comptes nationaux et, par leur entremise, à l'ensemble principal des statistiques économiques intégrées.

Compte satellite du tourisme : Le Compte satellite du tourisme est un cadre comptable, fondé sur la structure du Système des comptes nationaux du Canada, qui sert à définir le tourisme, à compiler et intégrer les statistiques du tourisme, à mesurer son importance dans l'économie, et permettre une comparaison entre le tourisme et les autres industries de l'ensemble de l'économie.

Demande touristique : La demande touristique comprend les dépenses effectuées par les visiteurs canadiens et visiteurs non-résidents au titre des biens et services produits au Canada. Elle correspond à la somme de la demande touristique intérieure et des exportations attribuables au tourisme.

Emploi : Un emploi est défini comme un contrat explicite ou implicite entre une personne et une unité institutionnelle, en vue d'exécuter un travail donné en échange d'une rémunération, pour une durée définie ou jusqu'à nouvel ordre. L'unité institutionnelle peut être le propriétaire d'une entreprise non constituée en société. Dans ce cas, la personne est décrite comme étant un travailleur autonome et touche un revenu mixte. Le nombre d'emplois dépasse le nombre de personnes occupées en fonction du nombre de deuxième, troisième, etc. emploi occupé par une personne.

Emplois d'employés : Tous les emplois pour lesquels la personne occupée tire une rémunération pour les services rendus et pour lesquels l'employeur doit remplir un formulaire T-4 de Revenu Canada. Les emplois pour lesquels les travailleurs sont rémunérés au moyen de pourboires ou de commissions sont inclus. Les travailleurs autonomes propriétaires d'entreprises non constituées en société et les travailleurs familiaux non rémunérés ne sont pas inclus.

Emploi à temps partiel : Emploi pour lequel une personne travaille habituellement moins de 30 heures par semaine.

Emploi à temps plein : Emploi pour lequel une personne travaille habituellement 30 heures ou plus par semaine.

L'emploi équivalent temps plein : Nombre d'emplois équivalents temps plein.

Emplois équivalents temps plein : Nombre total d'heures travaillées divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à temps plein. Il peut aussi s'agir d'années de travail en équivalents temps plein. Il s'agit d'une façon moins précise d'exprimer le facteur travail du point de vue du total des heures travaillées.

Emplois générés par le tourisme : Emplois qui peuvent être directement attribuables à la demande touristique.

Emplois lié au tourisme : Nombre d'emplois dans des industries touristiques et non touristiques qui peuvent être directement attribués à la demande touristique. Dans le cas de cette mesure, une personne travaillant 10 heures par semaine durant toute l'année a la même importance qu'une autre travaillant 50 heures par semaine durant la même période. On parle aussi « d'emplois générés par le tourisme ».

Emploi principal : Emploi comptant le plus grand nombre d'heures travaillées.

Heures travaillées : Heures réellement travaillées au cours des périodes normales de travail, y compris les heures supplémentaires, mais en excluant les congés rémunérés (p. ex. vacances, congés de maladie).

Emplois de travailleurs autonomes : Comprend les travailleurs propriétaires d'entreprises non constituées en société et les membres de leur ménage qui travaillent sans salaire ni traitement (p. ex. les travailleurs familiaux non rémunérés).

Immigrant : Dans la présente étude, un immigrant est défini comme un immigrant reçu (ou qui a déjà été un immigrant reçu qui est devenu un citoyen canadien) ou un résident non-permanent. Un immigrant reçu est un résident permanent qui n'était pas citoyen canadien à sa naissance. Un résident non-permanent est une personne qui détient un permis valide pour travailler ou étudier ou qui revendique le statut de réfugié, ou un membre de la famille de cette personne et qui demeure avec elle.

Industrie : Une industrie est un groupe d'établissements se livrant à des activités économiques identiques ou similaires.

Industries touristiques : Les industries touristiques sont celles qui, en l'absence de tourisme, cesseraient d'exister ou continueraient d'exister mais à un niveau d'activité sensiblement réduit. Certaines de ces industries peuvent être touchées indirectement par l'absence du tourisme. Par exemple, l'absence du tourisme nuirait beaucoup à l'industrie du transport aérien et indirectement, toucherait l'industrie de la restauration.

Non-immigrant : Dans la présente étude, un non-immigrant est une personne qui est un citoyen canadien à sa naissance.

Population active : Population civile ne vivant pas en établissement âgée de 15 ans et plus qui est occupée ou en chômage.

Prix de base : Une évaluation aux prix de base comprend le coût des facteurs de production (travail et capital) ainsi que les impôts indirects et subventions sur les facteurs de production. Ces prix représentent le prix reçu par les vendeurs et excluent les taxes sur la vente des biens et services.

Prix du marché : Une évaluation exprimée en termes des prix effectivement payés par l'acheteur, c'est-à-dire après prise en compte de tous les impôts (incluant les taxes sur la vente des biens et services) et subventions applicables.

Produit intérieur brut (PIB) : Valeur sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'un pays ou d'une région au cours d'une période donnée. Le PIB peut être calculé de trois façons, soit comme la somme des revenus gagnés dans la production courante (approche des revenus), la somme des ventes finales de la production courante (approche des dépenses) ou la somme des valeurs ajoutées nettes dans la production courante (approche de la valeur ajoutée). Il peut être évalué au prix de base ou aux prix du marché.

Profession : Ensemble d'emplois suffisamment similaires du point de vue du travail effectué (tâches, fonctions et responsabilités) pour être regroupés sous un titre commun aux fins de la classification.

Revenu du travail : Il s'agit du total des gains perçus par les employés sous forme de salaires et traitements ainsi que de revenus supplémentaires du travail (p. ex. les cotisations des employeurs aux régimes de retraite, aux fonds de pension, aux fonds de l'assurance-emploi et à la caisse d'indemnisation des accidentés du travail).

Revenu mixte : Le revenu mixte est un solde comptable dans les comptes des industries des comptes d'entrées-sorties qui représente le rendement du travail autonome et du capital de l'entreprise non constituée en société. Le revenu mixte se compose des gains des propriétaires d'entreprises non constituées en société (entreprises à propriétaire unique et partenariats) tels les détaillants et les sociétés d'experts-conseils, les gains des praticiens professionnels autonomes tels les avocats et les dentistes, le revenu net (après déduction des dépenses) de loyers des propriétaires de biens immobiliers et le revenu agricole comptable net des exploitants agricoles.

Revenu supplémentaire du travail : Il s'agit des dépenses des employeurs qui figurent dans leur compte de main-d'œuvre à titre de rémunération des salariés. Elles comprennent les cotisations à l'assurance-emploi, aux régimes de retraite privés et publics ainsi que (à compter de 1990), la caisse d'indemnisation des accidentés du travail, les assurances vie et maladie et les allocations de retraite.

Salaires et traitements : Les salaires et traitements comprennent la rémunération en espèces et les paiements en nature (p. ex. le gîte et le couvert) versés aux personnes touchant un salaire ou un traitement employés dans les établissements du secteur privé et du secteur public ainsi que dans les institutions sans but lucratif au Canada, y compris les domestiques et les gardiennes d'enfants. Les autres formes de rémunération incluses ici comprennent les commissions, les primes, les pourboires, les jetons de présence, les allocations imposables ainsi que la valeur des options sur actions des sociétés. Les primes, les commissions et les salaires rétroactifs sont inscrits durant la période où ils ont été versés plutôt que durant celle où ils ont été gagnés. Les salaires et traitements sont enregistrés sur une base brute, avant les retenues aux fins de l'impôt, des régimes d'assurance-emploi et des régimes de pensions des secteurs privé et public.

Système des comptes nationaux (SCN) : Le Système des comptes nationaux (SCN) se compose d'une série cohérente, uniforme et intégrée de comptes macro-économiques, de comptes de patrimoine et de tableaux qui s'appuient sur un ensemble de concepts, définitions, nomenclatures et règles de comptabilisation approuvés sur le plan international. Dans ses grandes lignes, le Système des comptes nationaux du Canada (SCNC) s'apparente étroitement aux normes internationales décrites dans la publication des Nations Unies intitulée Système de comptabilité nationale, 1993.

Total des heures travaillées : Nombre agrégé d'heures réellement travaillées au cours de l'année dans des emplois d'employés et des emplois de travailleurs autonomes.

Tourisme : La définition est adaptée selon celle adoptée par l'Organisation mondiale du tourisme et la Commission statistique des Nations Unies, et se lit comme suit : « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs ».

Travailleur occupant plus d'un emploi : Personne qui travaille à plus d'un emploi au cours de la période de référence.

Visiteurs : Les personnes entreprenant des activités du tourisme tel que défini plus haut. Il s'agit de touristes (ceux qui passent une nuit ou plus dans le lieu visité), et de visiteurs d'un jour. Au Canada, le terme « touriste » se rapporte à tous les visiteurs peu importe si ces derniers passe un jour, ou une nuit et plus dans le lieu visité.

Bibliographie

- AKYEAMPONG, Ernest. 1999. « Épargne-retraite : les REER et les RPA », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol.11, n° 2, produit no 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p 23 à 30.
<http://www.statcan.gc.ca/studies-etudes/75-001/archive/f-pdf/4602-fra.pdf> (site consulté le 20 avril 2012).
- AKYEAMPONG, Ernest et Deborah SUSSMAN. 2003. « Régimes de santé des travailleurs indépendants », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol.11, n° 2, produit no 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p 15 à 21.
<http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/75-001-x2003105-fra.pdf> (site consulté le 20 avril 2012).
- BARBER-DUECK, Conrad et Demi KOTSOVOS. 2003. *Compte satellite provincial et territorial du tourisme pour le Canada, 1998*, produit no 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 82 p., « Comptes des revenus et dépenses, série technique », n° 40.
<http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2003040-fra.pdf> (site consulté le 20 avril 2012).
- BISAILLON, Monique. 2010a. *Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme : une étude pilote pour l'Ontario*, produit no 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 47 p., « Comptes des revenus et dépenses, série technique » n° 65.
<http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2010065-fra.pdf> (site consulté le 20 avril 2012).
- BISAILLON, Monique. 2010b. *Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, 2009*, produit no 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 47 p., « Comptes des revenus et dépenses, série technique » n° 66.
<http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2010065-fra.pdf> (site consulté le 20 avril 2012).
- BISAILLON, Monique et Charles MORISSETTE. 2009. *Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, 2007*, produit no 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 40 p., « Comptes des revenus et dépenses, série technique » n° 61.
<http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2009061-fra.pdf> (site consulté le 20 avril 2012).
- CAÑADA, Agustin, J. PRADO et R. ROIG. 2004. « The measurement of employment in tourism Spain », *Séminaire sur le tourisme, l'économie et l'emploi organisé conjointement par l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Ministère fédéral de l'économie et du travail d'Autriche*. Vienne, 14 décembre.
- COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL, ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, NATIONS UNIES ET BANQUE MONDIALE. 2008. *Système de comptabilité nationale, 2008*. Bruxelles, Luxembourg, New York, Paris, Washington.
- COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, DIVISION DE LA STATISTIQUE DES NATIONS UNIES ET ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME. 2008. *Compte satellite du Tourisme – Recommandations concernant le cadre conceptuel*, 2008. Luxembourg, Madrid, New York, Paris.
- CONSEIL CANADIEN DES RESSOURCES HUMAINES EN TOURISME. 2008a. « L'avenir du secteur du tourisme au Canada : de grandes possibilités – un petit bassin de main-d'œuvre ». Préparé par le Conference Board du Canada, L'Institut canadien de recherche sur le tourisme et Bristol Group. Ottawa, Ontario. 38 p.
http://cthr.ca/~media/Files/CTHRC/Home/research_publications/labour_market_information/sd-supplydemand-report-en.ashx (site consulté le 27 avril 2011).
- . 2008b « À court de main d'œuvre : en tourisme, plus d'emplois que de travailleurs ». Préparé par le Conference Board du Canada, Ottawa.
- . 2009. « L'avenir du secteur du tourisme au Canada : reprise économique et retour des pénuries de main d'œuvre. ». Préparé par le Conference Board du Canada, Ottawa.

HOEKSTRA, Rutger. 2004. « Labour in the Dutch TSA », *Séminaire sur le tourisme, l'économie et l'emploi organisé conjointe par l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Ministère fédéral de l'économie et du travail d'Autriche*. Vienne, 14 décembre.

JACKSON, Chris. 2007. *Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, mise à jour jusqu'en 2005*, produit no 13-604-MIE au catalogue de Statistique Canada. Ottawa, Ontario, 28 p. « Comptes des revenus et dépenses, série technique » n° 55.
<http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2007055-fra.pdf> (site consulté le 20 avril 2012).

KEMP, Katharine et Shaila Nijhowne. 2004 « Étude du compte satellite du tourisme du Canada (CSTC) -Comparaison entre le CST-RCC et le CSTC ». Rapport préparé pour la *Commission canadienne du tourisme pour présentation au sous-comité de macroéconomie et de statistique de l'Organisation mondiale du tourisme*, Madrid, 8 et 9 mars.
<http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/Collection/C86-191-2004F.pdf> (site consulté le 13 mai 2010).

KOTSOVOS, Demi. 2007. *Guide du compte satellite du tourisme du Canada*, produit no 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 99 p., « Comptes des revenus et dépenses, série technique » n° 52.
<http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2007052-fra.pdf> (site consulté le 20 avril 2012).

LAKE, Diane. 2011. *Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, 2010*, produit no 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 47 p., « Comptes des revenus et dépenses, série technique » n° 69.
<http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2011069-fra.pdf> (site consulté le 20 avril 2012).

LAIMER, Peter et Petra ÖHLBÖCK. 2004. « A TSA-Employment Module for Austria » *Séminaire sur le tourisme, l'économie et l'emploi organisé par l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Ministère fédéral de l'économie et du travail d'Autriche*. Vienne, 14 décembre.

MARTIN, Terrence. 2013. *Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, 2012*, produit no 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 41 p., « Comptes des revenus et dépenses, série technique » no 72.

MARSHALL, Katherine. 2000. « Travailler à temps partiel par choix », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 1, no 2, produit no 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p. 22 à 29.
<http://www.statcan.gc.ca/studies-etudes/75-001/archive/f-pdf/5608-fra.pdf> (site consulté le 20 avril 2012).

MAYNARD, Jean-Pierre. 2005. *La mesure annuelle du volume de travail selon l'expérience canadienne*, produit no 11F0026MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 30 p. « Documents sur la méthodologie de l'analyse économique : Comptes nationaux » n° 5.
<http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=11F0026MIE2005005&lang=fra> (site consulté le 20 avril 2012).

MOHAN, M., G. GISLASON, et B. MCGOWAN. 1998. « Tourism-related employment : 1998 update », Conseil canadien des ressources humaines en tourisme.

MORISSETTE, Charles et Berouk TEREFE. 2008. *Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, mise à jour jusqu'en 2006*, produit no 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 32 p., « Comptes des revenus et dépenses, série technique » n° 59.
<http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2008059-fra.pdf> (site consulté le 20 avril 2012).

ONTARIO MINISTÈRE DU TOURISME. 2009. « Discovering Ontario – A report on the future of tourism », préparé par The Ontario Tourism Competitive Study, Toronto.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. 2000. « Mesurer le rôle du tourisme dans les pays de l'OCDE, Manuel de l'OCDE sur les comptes satellites du tourisme et l'emploi ». Paris.

STATISTIQUE CANADA. 1976–. *Information sur la population active*, produit n° 71-001-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario.

<http://www.statcan.gc.ca/pub/71-001-x/71-001-x2012003-fra.pdf> (site consulté le 20 avril 2012). Mensuel.

—. 1995–. *Aviation civile canadienne*, produit n° 51-206-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario.

<http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=51-206-X&lang=fra> (site consulté le 20 avril 2012). Annuel.

—. 1996–. *Indicateurs nationaux du tourisme*, produit n° 13-009-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario.

<http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=13-009-XIF&lang=fra> (site consulté le 20 avril 2012). Trimestriel.

—. 2008a. *Guide des comptes des revenus et dépenses*, produit n° 13-017-XIF au catalogue, de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, p 317.

<http://www.statcan.gc.ca/pub/13-017-x/13-017-x2008001-fra.pdf> (site consulté le 20 avril 2012).

—. 2009a. *Compte satellite du tourisme du Canada, 2004*, produit no 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, 34 p., « Comptes des revenus et dépenses, série technique » n° 63.

<http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2009063-fra.pdf> (site consulté le 20 avril 2012).

—. 2009b. « Statistiques du travail cohérentes avec le Système de comptabilité nationale 2004 à 2009 (données révisées) », *Le Quotidien*, 11 décembre, produit n° 11-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p 8 à 9.

<http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/091211/dq091211-fra.pdf> (site consulté le 20 avril 2012).

—. 2011a. « PIB en termes de revenus et de dépenses », *Revue trimestrielle des comptes économiques canadiens*, vol. 9 n° 4, quatrième trimestre de 2010, n° 13-010 au catalogue de Statistique Canada.

<http://www.statcan.gc.ca/pub/13-010-x/13-010-x2010004-fra.htm> (site consulté le 20 avril 2012).

—. 2011b. « Améliorations apportées à l'Enquête sur la population active (EPA) », n° 71F0031X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 44 p. <http://www.statcan.gc.ca/pub/71f0031x/71f0031x2011001-fra.pdf> (site consulté le 20 avril 2012)

—. 2012. « Les révisions aux estimations annuelles de la productivité du travail du secteur des entreprises au Canada et aux États-Unis, 2007 à 2010 », n° 15-212-X au catalogue de Statistique Canada. <http://www.statcan.gc.ca/pub/15-212-x/15-212-x2011000-fra.pdf> (site consulté le 20 avril 2012).

—. 2013a. *Révision historique du Système de comptabilité nationale du Canada 2012*, Statistique Canada.

<http://www.statcan.gc.ca/nea-cen/hr2012-rh2012/start-debut-fra.htm> (site consulté le 25 mars 2013)

—. 2013b. *Indicateurs nationaux du tourisme, quatrième trimestre de 2012*, n° 13-010-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa. <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/130326/dq130326a-fra.htm> (site consulté le 26 mars 2013)

WRIGHT, Jennifer. 2007. « Emploi relié au secteur touristique total au Canada : mise à jour 2006 », Conseil canadien des ressources humaines en tourisme, Ottawa.